

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
M. MARIO DUMAIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 91

Séance tenue le 20 mars 2003, à 19 h 30
Hôtel Rimouski
Salle Langevin-Ouellet
225, boul. René-Lepage Est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MARS 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AMQUI.....	1
MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU BIC.....	12
MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN.....	24
MÉMOIRE DES ÉTUDIANTS DE TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL.....	41
MÉMOIRE DU COMITÉ CIVIQUE DE SAINTE-LUCE.....	49
MÉMOIRE DU COMITÉ DE CITOYENS DU BAS-SAINT-LAURENT, CONSEIL RÉGIONAL DE L'UNION PAYSANNE.....	66

(SÉANCE DU 20 MARS 2003)
(SÉANCE DE LA SOIRÉE)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Je me présente, je m'appelle Louise Boucher, je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques, et je suis accompagnée du commissaire Mario Dumais. Et je vous informe que nos deux (2) collègues, André Beauchamp et Alfred Marquis sont retenus ce soir à Saint-Jean-sur-Richelieu où se tient simultanément une séance publique.

15 Alors, ce soir, la Commission entendra six (6) mémoires, et je rappelle aux participants que nous disposons conjointement d'une demi-heure au total pour chacune de ces présentations, soit quinze (15) minutes de présentation, quinze (15) minutes d'échange, et ce que vous gagnez sur notre temps, bien, ça nous donne moins de temps pour vous poser des questions et échanger avec vous.

20 Par ailleurs, je rappelle aux gens dans la salle qu'il y a un droit de rectification qui est accordé à toute personne qui croit nécessaire de corriger un fait qui est mentionné dans un mémoire. Alors, pour ce faire, il faut s'inscrire au registre, derrière, le registre du droit de rectification et il est bien sûr permis, mais cette fois-ci par écrit, de corriger un fait rectifié, et les
25 personnes qui souhaitent le faire devront le faire par écrit à la Commission. Bien sûr, tout sera rendu public, là, dans nos centres de consultation ou dans le site Internet de la Commission.

J'aimerais vous dire tout de suite que ceux qui ont des cellulaires, j'aimerais qu'on les
30 éteigne ou qu'on les mette en mode vibration parce que cet après-midi, pendant une présentation, il y a eu le téléphone, une cloche, une tasse qui s'est renversée et un téléphone cellulaire qui a sonné, alors c'est très difficile pour ceux qui présentent, ça déconcentre les personnes qui présentent et ça déconcentre la personne ou les personnes qui sont devant vous, parce que l'on doit voir à bien des choses en même temps que l'on écoute la personne qui fait sa présentation. Donc, j'apprécierais, je vous inviterais à les fermer, s'il vous plaît.

35 Alors, sans plus tarder, je donnerais la parole à notre premier participant de la soirée qui représente la municipalité d'Amqui, il s'agit de monsieur Gaëtan Ruest.

40 **M. GAËTAN RUEST :**

Exactement.

45 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur.

M. GAËTAN RUEST :

Bonsoir, Madame Louise et Monsieur Mario.

50

Alors, en effet, en tant que maire de la ville d'Amqui, je suis ici ce soir pour vous présenter le point de vue de la ville d'Amqui. La ville d'Amqui, petite ville centre de la Matapédia, une vallée que vous avez sûrement... par laquelle vous avez passé, région qui est reconnue pour ses beautés au niveau panorama, l'air et tout.

55

En plus, chez nous, comme on le mentionne dans notre rapport, on est une petite ville qui a la chance exclusive, presque, d'avoir de l'eau pure à cent pour cent (100 %) et non chlorée. Alors, cette eau-là est puisée dans notre nappe aquifère avec des puits et puis je souligne dans ça que, quand je suis arrivé, moi, ils venaient justement de réaliser un quatrième puits pour la ville, ç'a coûté six cent mille dollars (600 000 \$) puis ça, on n'a pas eu d'aide gouvernementale, rien pour mettre ça en place, c'est cent pour cent (100 %) de payé par la population.

60

Ça fait que pour nous, ce qui pourrait se produire avec notre eau, quand on entend parler de d'autres problèmes ailleurs, ça nous préoccupe fortement.

65

La Matapédia aussi, dont Amqui, possède plusieurs attraits touristiques. On a un club de golf, un camping assez important. On a beaucoup d'activités de cet ordre-là. Alors, évidemment que l'aspect qu'on soulève avec la venue d'entreprises de ce type, les porcheries, entre autres, on voit que dans bien des régions, le problème de la pollution de l'air en dérange plusieurs.

70

Alors, chez nous, Amqui est la plus grande paroisse agricole Matapédienne et j'imagine qu'en quelque part, les activités à venir, parce que ç'a parlé de projet chez nous récemment, il y a quelques porcheries dans la Matapédia, mais on se doute bien qu'à un moment donné, on va peut-être avoir des demandes, à la ville, de permis pour en laisser s'implanter, et on a dit : on va se positionner avant que ça nous tombe dessus.

75

Notre population, comme toutes les populations et tous les médias, s'informe bien, donc, elle voit qu'est-ce qui s'est passé ailleurs, soit dans les régions de la Yamaska, de la Chaudière et de l'Assomption et dans la région du Bas-Saint-Laurent, quand il y a des entreprises qui se sont installées, il y a des municipalités qui en sont... qui commencent déjà à en voir les inconvénients.

80

Lorsqu'on utilise... bien nous, chez nous, par exemple, on a des entreprises telles que Natrel, par exemple, qui est installée... qui était une entreprise familiale dont j'étais un des membres. Et pour opérer cette entreprise-là, comme les autres, dans ses activités de transformation laitière, elle doit voir au traitement de ses effluents.

85

90 Alors, une entreprise, une industrie, peu importe aujourd'hui, sont tenues à des règles environnementales et la preuve, par exemple, Natrel d'Amqui, qui sont obligés de se départir... de faire traiter leurs effluents par le système de la ville puis ils paient pour ça.

95 Alors, les impacts environnementaux des entreprises aujourd'hui, autant que les municipalités, une municipalité comme Amqui a été obligée de s'équiper de sites de traitement de ses effluents. Elle a des égouts, elle doit avoir... disposer de ses matières résiduelles dans un site d'enfouissement étanche. On est en train de travailler un projet avec quatre (4) MRC.

100 Alors, nous, en tant que humains, en tant que collectivité, on est tenu de voir à ce que nos impacts environnementaux en tant que humains, on doit les traiter correctement, soit par des sites d'enfouissement ou par des centres de traitement de nos effluents d'égout. On ne jette pas ça n'importe où dans la nature, on canalise ça puis on envoie ça dans des centres de traitement.

105 Alors, quand on pense à ça, on se dit : d'autres secteurs d'activités, s'ils s'installent dans notre environnement, bien, ils devraient être tenus d'avoir les mêmes règles. Et parmi ces règles-là, bien, on parle beaucoup des règles qui sont les fameux trois (3) R : réduire, réutiliser, recycler. Alors, on pense que ces règles-là devraient s'appliquer intégralement à n'importe quel type d'activité qui se dit industrielle ou autre.

110 Le principal aspect négatif de cette industrie-là, d'après ce qu'on peut n'en voir, c'est qu'elle ait choisi catégoriquement de fonctionner avec une approche sur lisier liquide. Et les volumes incroyables versus... si ces entreprises-là opéraient sur déchets solides sont multipliés de l'ordre, d'après ce qu'on nous a confirmé à différentes sources, de quatre (4) fois. En tout cas, en termes de volume, là, je ne parle pas en termes de quantité additionnelle de nitrate ou de quoi que ce soit, là, je parle en termes de volume de matière à disposer.

120 Mais une matière est liquide et la Matapédia, c'est géographiquement un bassin versant, puis il est vraiment versant parce que tout penche de tous les côtés et Amqui est localisée au centre mais dans la partie la plus basse, et les rivières Amqui, Matapédia arrivent là.

125 Donc, les puits sont plantés en bordure de rivière et tout ce qui va descendre sur les sols, bien, il n'y a personne, j'imagine, qui est assez qualifié pour être capable de prétendre que ce qui va rentrer dans les sols, il va savoir où ça va se diriger puis que ça va arrêter.

130 Présentement, on est en train de faire refaire la Route 132 à Amqui et, dans sa partie est, on va devoir couper la route dans une coupe de roc et il y a des voisins, et on a été obligé d'avoir une étude -- mais c'est le ministère des Transports qui va payer -- de quinze mille dollars (15 000 \$) tout simplement pour savoir comment est-ce que, lorsqu'une fois que la coupe de roc va être faite, quelle sorte d'impact que ça va avoir sur les puits de ces résidences-là.

 Et ça, c'est simplement pour un petit secteur bien localisé. Puis encore là, j'imagine qu'on pourrait avoir des surprises, même après qu'elle soit faite puis même si on a eu des études de faites préalablement pour savoir quelle est la qualité de l'eau puis tout ça.

135

Alors, imaginez-vous quelqu'un qui voit arriver, dans son territoire, des entreprises de l'envergure dont on parle de plus en plus, avec les volumes de liquide, avec des ingrédients là-dedans qui, semble-t-il, quand ils sont rendus dans l'eau potable, ça peut nous obliger à aller faire des puits ailleurs. Et plus on va loin, plus ça coûte cher pour pouvoir se réalimenter par après.

140

145

La région, bien, c'est sûr, elle est très peu polluée. Ça, c'est reconnu à ce moment-ci. Et moi, bien entendu, je fais allusion au fait que, étant ingénieur de formation en génie civil, bien, on n'est pas en génie hydrologie mais on a à voir quand même à penser qu'est-ce qu'on fait avec l'eau, comment est-ce qu'on la capte, comment est-ce qu'on la distribue et tout ça.

150

Mais aussi, c'est que quand on est professionnel puis on a à faire le design d'équipements ou des choses, on pense toujours à un facteur de sécurité. On met toujours un facteur de sécurité. Alors, des gens comme moi et d'autres de la population s'interrogent comment, au Québec, alors que supposément, le bon père de famille est là pour voir à nos intérêts, qu'on a pu se retrouver avec au moins deux cent cinquante (250) municipalités à travers le Québec en surplus de lisier.

155

Ça veut dire qu'on n'a même pas une marge de sécurité, on l'a défoncée et les dommages causés dans ces régions-là, comment est-ce qu'on va pouvoir les corriger? Combien de temps ça va prendre?

160

La Route 132, on l'a passée l'été passé à Amqui et, dans la partie centrale de la ville, à un moment donné, il y avait une station d'essence qui, pendant plusieurs années, a opéré et le type, il trouvait que ses profits sur l'essence étaient pas élevés mais... il a quitté les affaires. Mais nous, quand on a passé la route, avec les sondages, ils ont découvert que tout le sol avait été contaminé. Et des contaminants, là, ils étaient là depuis plusieurs années puis ils n'étaient pas encore partis. La tranchée qui a été faite pour tout enlever ces matériaux-là, je vous dis, ça empestait le gaz tout l'été dans ce secteur-là de la ville d'Amqui.

165

170

Alors, quand c'est rentré dans le sous-sol, il n'y a personne qui est assez... la station-service est devenue un autre type de commerce puis celui qui en a fait l'acquisition, la banque l'a obligé à faire décontaminer le terrain. Il y a eu une entreprise là pendant deux (2) ou trois (3) ans avec toutes sortes de systèmes, ils injectaient des choses dans le sol, ils faisaient virer ça pour essayer de décontaminer ça, mais ça n'a rien fait. Le sol est resté contaminé puis, au moment où on a passé la route, il a fallu que le ministère des Transports fasse tout enlever ça en profondeur, puis il n'est même pas allé assez profond pour tout enlever.

175

Et nous autres, bien, dans ma fonction en tant qu' élu, ce qu'on constate, c'est que depuis l'arrivée des lois 23 et 184, on s'est fait rapetisser les ailes pas mal! Nos capacités de mettre en place des réglementations pour régir les marges séparatrices, les localisations, c'est beaucoup plus... en tout cas, c'est très mince.

180 Je pense que c'est anormal, d'autant plus, comme vous avez pu le voir et le savoir, la Cour suprême a dû rendre décision dans le cas d'une municipalité qui avait décidé de légiférer pour empêcher tout épandage d'herbicide ou de phytocide sur les pelouses de sa communauté. C'est allé en Cour parce qu'un entrepreneur disait : «Non, non, ça ne marche pas.»

185 Ça fait que la Cour suprême a reconnu qu'ils avaient... la municipalité, c'était dans ses devoirs et ses droits de voir à la bonne santé publique de ses concitoyens et, pour ce faire, elle devait avoir tous ses pleins pouvoirs pour réglementer. Mais dans l'industrie de l'élevage, ce qu'on constate, c'est qu'aujourd'hui, c'est le droit de produire qui prime sur le bien des citoyens. Alors moi, je pense que ça, ce n'est pas correct. À Amqui, on pense que ce n'est pas correct.

190 Et quand on pense que là, on envisage peut-être de dire, de traiter les lisiers de porc, bien, avec toutes sortes de méthodes qui ne sont pas nécessairement démontrées, pour produire des ingrédients qui pourraient être à déplacer des ingrédients que d'autres industries occupent le marché avec, il n'est pas nécessairement sûr que les volumes que ça va sortir, 195 parce qu'on voit que dans les matières résiduelles, même les centres de recyclage de toutes sortes de produits, ils ont des difficultés à écouler certains produits récupérés parce que le marché n'est même pas là.

200 Puis l'aspect traitement de lisier, si on pense à des régions comme la Bretagne, il y a eu des holà! pas mal forts versus, entre autres, un projet d'une usine de traitement de lisier parce que les gens s'inquiétaient, si jamais qu'elle venait qu'à tomber en panne, c'est quoi qui arriverait puis toutes sortes de choses, puis tout le volume de cette matière-là qu'il y aurait à se diriger vers ce point-là précis puis les camionnages, puis tout ça, là. Et puis on a vu que l'Union québécoise de conservation de la nature met des mises en garde sur la possible voie du 205 traitement de lisier.

Nous, on se dit, s'il est facile de voir que produire du porc sur fumier solide, ça l'a à peu près... les impacts sont à peu près négligeables, parce que ces entreprises-là, comme on dit, elles sont hors sol, donc eux autres, ils s'installent là où ça peut être correct.

210 Les ingrédients peuvent venir au niveau de l'alimentation des bêtes d'un peu partout, mais au niveau de production, ils ne sont pas dépendants du sol comme un troupeau laitier, le producteur va devoir avoir tant de surface de foin à produire pour alimenter son troupeau. Donc, il y a une espèce d'équilibre qui se fait entre l'espace que ça prend pour recevoir les 215 déjections de l'animal plus l'espace que ça prend pour le nourrir, mais ça, dans ça, tu installes ça n'importe où.

Souvent, ils disent que les organes du porc ressemblent à bien des organes humains puis on essaie d'utiliser le porc pour faire des transplantations dans le futur. Bon. Bien, si on arrive puis on met une porcherie de deux mille cinq cents (2 500) dans l'espace X, c'est comme si on plantait un village de deux mille cinq cents (2 500) personnes dans ma tête à moi. O.K.? 220 Et si on met un village de deux mille cinq cents (2 500) personnes, bien là, l'environnement... le ministère des Affaires municipales va dire : «Ça te prend un aqueduc, ça te prend un égout, ça te prend un système de traitement, ça te prend tout ton système.»

225

Mais là, ce qui nous apparaît, c'est que l'organisation qui s'installe avec une installation comme ça en pleine campagne, bien lui, on ne lui demande pas ça. Alors moi, je trouve ça anormal. À Amqui, on trouve ça anormal.

230

Bon. Je terminerais là, parce que ça fait mon quinze (15) minutes.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

235

On va se référer aussi à votre mémoire parce qu'il faut comprendre que la Commission a lu les mémoires, tous les membres ont lu les mémoires.

240

Dans votre mémoire, vous faites référence, à la page 5, là, d'une hausse du prix des terres. Je vais essayer de m'y retrouver. Alors... c'est ça. Vous dites : «Une hausse remarquable sur le prix des terres... ce qui entraîne obligatoirement une hausse remarquable sur le prix des terres, faisant subir des coûts accrus pour les autres productions agricoles telles les productions laitières, bovines ou ovines qui, elles, n'entraînent pas de dommages environnementaux comparables et l'on constate même que dans son sillage, ce modèle de production provoque aussi une pression indue sur les forêts urbaines qui disparaissent à un rythme inquiétant de par le Québec.»

245

Alors moi, j'aimerais savoir si, sur votre territoire, vous avez observé une hausse du prix des terres, de même que de la coupe... en fait, du déboisement?

250

M. GAËTAN RUEST :

255

O.K. Disons que du déboisement urbain, on ne peut pas en parler. Là, actuellement, on est aux prises avec des pilleurs de lots, là, qui nous arrivent de différentes régions, principalement qui viennent par le Nouveau-Brunswick dû au fait qu'ils n'ont pas de droit compensatoire, là.

260

Mais ça, c'est le côté forestier, là, ce n'est pas la production porcine qui fait ça, elle est encore jeune dans la Matapédia, donc elle n'a pas pu avoir ces impacts-là mais la hausse des terres est quand même là, dans le processus normal des choses, mais on peut penser que quand on regarde qu'est-ce qui se passe ailleurs, qu'est-ce que ça a produit ailleurs, les informations qu'on a, nous, c'est que dans d'autres régions où ils s'installent, ça leur prend de la terre puis à ce moment-là, ils sont... je ne sais pas si, au net, ils font pas mal plus d'argent, en tout cas, on entend dire que c'est très rentable, ça, et qu'ils peuvent se permettre d'acheter des terres à plus fort prix pour pouvoir disposer de leur lisier liquide.

265

Puis dans la Vallée, là, on a vu, là, récemment la hausse fulgurante de nos lots forestiers dû à ces coupes de bois-là, et ils récoltent le bois puis ils s'en vont. Alors, si

270 quelqu'un a une piastre à faire puis il peut en faire plus que le voisin, évidemment, lui, il vient faire une incidence qui n'est pas nécessairement la normale des choses.

Ça fait qu'on pense que c'est ce qui pourrait nous arriver. Ce n'est pas ce qui nous arrive présentement mais en tout cas, on imagine qu'on est... on pourrait subir ça.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais?

280 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

285 Dans votre mémoire, vous comparez beaucoup le lisier aux déchets industriels et déchet urbains. Dans toutes les réunions qu'on a eues, les tournées, les exposés, beaucoup de gens du monde agricole ou des agronomes ont, à de multiples reprises, indiqué : des déjections animales, même lorsqu'elles sont sous forme de lisier, ne sont pas des déchets mais sont des fertilisants.

290 Et je vous dis ce qu'on a entendu, là, je suis pas en train d'émettre une opinion, notre rôle, nous, c'est d'écouter. Alors, on a entendu ça.

M. GAËTAN RUEST :

295 Mais quand ils fertilisent l'eau potable, ce n'est pas trop bon!

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

300 Oui. Bon. Mais... si vous me laissez arriver à ma question. Vous dites, quant à vous, que les déjections animales, en particulier le lisier, devraient être soumises aux règles des trois (3) R qui sont appliquées aux déchets urbains ou industriels, à savoir les trois (3) R que vous appelez : réduire, recycler, réutiliser.

305 Bon. On peut visualiser un peu comment ça peut se faire avec des déchets urbains. Par contre, dans le milieu agricole, les déjections animales, la manière de les recycler, c'est généralement de les utiliser comme fertilisants sur les terres.

310 Alors, j'aimerais que vous m'expliquiez, là. Bon. Réduire, ça, les gens du monde agricole vont sans doute dire, ça, on est tout à fait d'accord avec ça. Entre autres, dans le domaine porcin, on nous a beaucoup exposé des nouvelles manières d'alimenter le porc qui réduisent les déjections, et également l'utilisation d'enzymes comme la phytase qui réduit les déjections de phosphore, d'autres techniques pour réduire le volume liquide, la manière de... les abreuvoirs, des toitures sur les endroits où on stocke le lisier. Donc, du côté réduire, je pense qu'il y aurait facilement unanimité là-dessus.

315 Mais recycler, réutiliser, est-ce que, au fond, d'après vous, cette formule-là qui est tout à fait appropriée pour les déchets urbains, d'après vous, est-ce que c'est vraiment approprié aux déjections animales et, par conséquent, est-ce que vous les considérez essentiellement comme des déchets et non pas comme potentiellement des fertilisants?

320 **M. GAËTAN RUEST :**

325 Bien, écoutez, moi, si personnellement je pouvais choisir, là, si je pouvais décider, là, pour tout le monde, moi je déciderais que ce serait sur fumier solide. La nature est ainsi faite. Les animaux qui vivent en forêt, là, ils ne se font pas arroser puis ils ne génèrent pas un volume aussi incroyable que ça.

330 La fertilisation des sols, de tout temps, était par fumier solide et puis les déjections étaient mélangées avec de la matière organique qui compostaient naturellement sur tas à l'extérieur ou autrement. Après, quand c'était étendu, c'était stabilisé puis c'était déjà microbiennement assimilé, les plantes pouvaient s'alimenter plus facilement et ça, ça ne partait pas sur les pentes puis vers les ruisseaux et tout.

335 Là, aujourd'hui, le choix à quatre-vingt-dix-sept pour cent (97 %) et plus de cette production au Québec, puis il y a d'autres productions qui ont tendance à vouloir aller là-dessus parce que supposément que c'est plus facile, mais en termes de profits générés, bien, selon certaines études, ce n'est pas vrai qu'elles génèrent plus de profits pour le producteur parce que c'est en liquide.

340 Mais aussi, au niveau des fertilisants, si on prend ceux qui sont chimiques, en employant l'agriculture... pendant des années, ils étendaient ça avec le semoir de la largeur que le semoir passait. Finalement, ils ont perfectionné ça pour faire en sorte que les engrais soient mis à côté de la graine quand elle rentre dans le sol. L'engrais tombe à côté de la graine puis le sillon se ferme en arrière.

345 Asteur, là, ils mettent du lisier comme ça à la grandeur. Je vais dire comme les Acadiens, ils «éparent» ça à la grandeur. Et ça, là, ça part partout, ça part en l'air parce que la plupart des équipements au Québec, avec des buses, ils nous garrochent ça dans l'air puis ça part au vent. Puis ce qui va sur le terrain, ce n'est pas vrai qu'ils nourrissent toute la plante avec ça.

350 Il y en a une petite partie qui est récupérée par les plantes qu'ils sèment, là, mais il y en a une «tabarnouche» de quantité qui part par le ruissellement et autrement ou qui descend dans les nappes phréatiques en dessous.

355 Si c'était stabilisé... -- donc, si on parle des trois (3) R, c'est dans l'idée où, à quelque part, la décision en bout de ligne de ce qui sera recommandé par la Commission puis que les décideurs gouvernementaux prendront comme choix, bien, si jamais ils prennent le virage de

360 dire, ça va être traité pour les volumes, pour les réduire, parce que là, pour faire de plus en plus de porc, ici au Québec, c'est comme si on n'avait pas de limites. Il n'y a pas de limites.

365 Il s'agit juste de trouver les formules pour toujours en faire plus, alors que dans certaines productions, il y a des limites, mais là-dedans, il ne semble pas avoir de limites, il semblerait que la nature québécoise n'a pas de limites à en prendre. Et puis pour en faire prendre plus, il faut trouver des trucs pour faire ça. Et puis là, on parle de traiter pour pouvoir faire ça.

370 Et si on traite, bien, il faudrait qu'on traite correctement parce que des usines de traitement, on en a vues, pour les effluents pour les municipalités, ne pas faire la job, puis dans bien des domaines. Alors, quand on dit, c'est correctement, c'est correctement réduire, recycler et réutiliser, faire en sorte qu'en bout de ligne, on a un produit qui va être mis sur le sol et qui ne partira pas en profondeur puis que, s'il est mis, qu'il est injecté tout près des racines ou des graines des plantes pour que ce soit efficace à quatre-vingts, quatre-vingt-dix pour cent (80-90 %).

375 Parce que là, là, le pourcentage de ce qui est épandu sur les champs en liquide puis qui sert effectivement aux plantes, bien, il y a-tu quelqu'un ici qui est capable de me dire que c'est utilisé à soixante-quinze pour cent (75 %) ou à quatre-vingts pour cent (80 %) par les plantes qu'ils veulent faire pousser dans le champ?

380 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vais vous amener sur un autre terrain.

385 **M. GAËTAN RUEST :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

390 Sur le vôtre. Vous dites que les municipalités n'ont pas de pouvoir. Quels sont les pouvoirs que vous aimeriez avoir, que vous n'avez pas maintenant?

M. GAËTAN RUEST :

395 Bien, on pense que le gouvernement doit avoir des politiques, mais on entend souvent parler de ces histoires-là. Quand le gouvernement passe des politiques, c'est mur à mur, ça fait que... tu sais, la région de la Matapédia, on a deux (2) mois d'hiver de plus que dans les régions de Montréal. Eux autres, ils sont sur la plaine du Saint-Laurent, nous autres, on est dans une vallée.

400 On a des activités peut-être plus touristiques que dans certaines régions où ils peuvent installer ça. Il faut tenir compte puis, à ce moment-là, il faut avoir la possibilité, nous, de

405 réglementer puis de dire, là, si on est sur des pentes, bien, que la marge séparatrice versus un cours d'eau, ce n'est pas la même affaire que dans les plaines du Saint-Laurent, là. Ça nous prend un peu plus de distance parce que... écoutez, quand c'est une pente, ça va descendre dans le ruisseau, là. Ça ne s'arrête pas là, là.

410 Ce n'est pas parce que tu mets du liquide là que... sur un plan donné, peut-être si c'est une table de billard ou la table planche comme ici, ça va peut-être rester comme une flaque d'eau là. Mais nous, la Matapédia, ça penche de partout, là.

415 Ça fait que si on a le pouvoir de réglementer, on devrait pouvoir avoir la souplesse d'ajuster les marges séparatrices, de voir où sont les puits de nos résidents, de nos citoyens puis, par rapport aux pentes, de décider d'avoir des zones vraiment protégées, où ça doit commencer, où ça doit finir. Il faut avoir de la souplesse mais il faut avoir des règles du jeu puis il faut voir jusqu'à quel point les citoyens veulent ça chez eux. Tu sais, ce n'est pas...

420 Le droit, là, ça commence là où... tu commences à empiéter sur les droits du voisin, là. Nous, si on a six mille huit cents (6 800) personnes à Amqui, bien sûr, on a des agriculteurs puis on a des gens dans différents domaines, mais ils ne sont pas tous mis en cause. Là, on ne parle plus de la même affaire, là. Une affaire où est-ce qu'il y a deux mille cinq cents (2 500) cochons dans la porcherie, là, ce n'est plus une ferme laitière de cent vingt-cinq (125) vaches, là. Tu sais. Puis le gars avec... qui récolte son foin puis qui étend les lisiers de son... ou la...

425 Nous, on a besoin, en tant qu'élus, d'avoir la flexibilité de pouvoir se dire, là : à soir, le conseil s'est réuni, la population nous demande de dire, il ne doit pas y avoir de porcherie là. Bien, on doit avoir la capacité de pouvoir dire, elle ne peut pas aller là.

430 Pourquoi que ça devrait nous être imposé en disant : le droit de produire? Moi, je n'ai pas le droit de faire n'importe quoi quand je m'en vais sur le chemin. Je n'ai pas le droit de faire n'importe quoi, moi, quand je suis dans ma maison chez nous, je n'ai pas le droit de mettre mes chiens dehors puis de faire japper dans la rue comme je veux. On n'a pas le droit de faire n'importe quoi.

435 Il y a des règlements pourquoi? Parce qu'on vit en société. Et quand on vit en société, on se donne des règles du jeu. Si les gens qui produisent du porc veulent faire ça comme s'ils étaient n'importe où chez eux, pour faire ça n'importe comment, bien, qu'ils aillent à une place où ils sont sur une île déserte ou ailleurs.

440 Mais s'ils veulent faire leurs activités parmi des citoyens qui habitent un milieu, bien, il faut qu'ils comprennent qu'il y a des règles à avoir, puis les règles sont habituellement mises en place, votées selon la normalité des choses, par la démocratie, par des citoyens qui sont élus, comme moi et d'autres, et puis là, on met en juste cause ça. Ces règlements-là, quand on les passe, ils sont avis de motion, ils sont affichés dans les journaux, dans les médias, les gens peuvent réagir. Alors, il y a un processus d'interaction démocratique qui se fait, puis des
445 règlements qui ne sont pas corrects par rapport à telle ou telle situation, ils ne tiendront pas longtemps, ils vont se faire sauter.

LA PRÉSIDENTE :

450

Mais est-ce que je dois comprendre que le pouvoir que vous souhaiteriez avoir va jusqu'à interdire sur votre territoire la production porcine?

M. GAËTAN RUEST :

455

Bien, «interdire». Je pense que...

LA PRÉSIDENTE :

460

Ou plutôt de choisir des lieux, des...

M. GAËTAN RUEST :

465

Oui, oui. Bien, je pense que ça devrait...

LA PRÉSIDENTE :

... endroits?

470

M. GAËTAN RUEST :

... être plus ça, là. Ça devrait être plus de pouvoir choisir où ils peuvent être et tenir compte de l'ensemble des citoyens qui choisissent leur maire, qui choisissent leurs conseillers, parce qu'ils vivent dans cette communauté-là puis, dans la communauté, il y a des entreprises qui veulent s'installer puis eux autres, ils ont des règles du jeu qu'on leur impose par règlement. Puis le ministère de l'Environnement est là.

475

480

Mais je ne comprends pas que, dans ce domaine-là, ça semble être le droit de produire. Pour obtenir ces droits de produire-là, on a juste à barrer la 20 avec des cochons puis on obtient ce qu'on veut!

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

485

S'il vous plaît. S'il vous plaît.

Est-ce que vous avez, dans votre MRC, un règlement de contrôle intérimaire qui est adopté ou en préparation?

490

M. GAËTAN RUEST :

495 Bien, là, on travaillait là-dessus et quand on a vu le moratoire se mettre en place, il y a quand même quelque chose qui a été mis en place par les Matapédiens suite à une assemblée publique que j'ai faite, le mouvement que ça a donné avec le Groupe PENSE et d'autres.

500 Il y a eu un comité de citoyens incluant des élus, incluant des gens de la production au niveau du milieu agricole, des gens qui sont impliqués dans la gestion des rivières au saumon, Matapédia et Patapédia, différentes personnes enfin, on a essayé de faire... le comité a mis sur pied... la MRC a mis sur pied un comité de travail et ces gens-là se rencontrent et ils travaillaient à mettre en place le type de règlement que vous dites, mais là, ils s'en servent pour aller plus loin dans ça, vu qu'on attend qu'est-ce que ça va donner en bout de ligne le travail de votre commission et qu'est-ce que le gouvernement décidera par la suite.

505 On a aussi un nouveau comité qui a été mis en place à l'image ou... comme dans d'autres MRC, c'est que là, on a un comité de bassin versant qui est en train de s'implanter, de prendre forme. Puis tous les partenaires, les agriculteurs sont là aussi, tout le monde est mis en partie.

510 Alors, je pense qu'on est capable de travailler ensemble. Mais pour travailler ensemble, il ne faut pas que les dés soient pipés, il ne faut pas qu'il y en ait qui aient des avantages prévus par la loi, qui fait qu'on ne peut pas parler sérieusement pour négocier des choses parce qu'il y a des règles du jeu qui les protègent.

515 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie.

(APPLAUDISSEMENTS)

520 S'il vous plaît!

525 Alors, on va passer au deuxième participant de la soirée, c'est une autre municipalité, la municipalité du Bic et donc, ses porte-parole, monsieur Serge Lévesque qui est le maire et madame Christiane Parent.

Alors, bonsoir, Madame et Monsieur!

530 **M. SERGE LÉVESQUE :**

Bonsoir!

Mme CHRISTIANE PARENT :

535 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Nous vous écoutons.

540

M. SERGE LÉVESQUE :

Bonsoir, madame Boucher! Bonsoir, monsieur Dumais!

545

Considérant que nous avons quinze (15) minutes pour faire la présentation et considérant que vous avez déjà le mémoire, je vais résumer certains passages, vous faire la lecture de certains passages du mémoire. C'est évident que je ne pourrai pas le lire au complet parce que ça m'en prendrait quelque chose comme cinquante (50) minutes. Je vais tenter de reprendre les éléments essentiels du mémoire.

550

Le présent mémoire de la municipalité du Bic désire exprimer clairement quelles sont ses attentes à l'égard du gouvernement du Québec et les divers ministères et autres instances, en regard de l'encadrement et de la réglementation sur la production porcine sur son territoire.

555

Diverses interventions gouvernementales furent décrétées afin de protéger l'agriculture. Plusieurs étaient essentielles et sont venues répondre à des problématiques pouvant avoir un impact énorme sur cette activité économique.

560

C'est le cas de la Loi sur la protection du territoire agricole qui est venue arrêter le développement débridé et une forme particulièrement vicieuse de spéculation foncière et d'étalement urbain à outrance.

565

Cette mesure avait un impact économique positif pour la collectivité québécoise et un effet de rationalisation sur l'utilisation du territoire. Elle permettait à la société québécoise entière de conserver un capital de terres agricoles permettant la pérennité de ses approvisionnements alimentaires et la sécurité à la fois pour les agriculteurs et la société.

570

Actuellement, nous sommes confrontés avec une autre problématique : c'est aussi une question de société, car presque tous sont touchés. Il ne s'agit pas là de protéger l'agriculture. Il y a toujours eu, au Québec, des quantités de porcs et la population en a toujours consommé.

575

La problématique dont il est question découle de l'industrialisation à outrance de l'agriculture et du développement d'une forme de production industrielle qui implique des impacts très négatifs sur l'environnement, la santé publique, les droits collectifs et la qualité de vie des citoyens.

580

À cet égard, les chiffres tirés du recensement de deux mille un (2001) sont éloquentes. Au Québec, le nombre de fermes ayant déclaré des porcs a diminué de près de dix pour cent (10 %) entre mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) et deux mille un (2001), mais le nombre de porcs, lui, a augmenté de vingt-quatre pour cent (24 %) durant cette période. On produit actuellement quatre millions trois cent mille (4 300 000) porcs par année.

585 Face à cette problématique, ce qu'il faut, ce sont des mesures pour encadrer et contrôler cette industrialisation malsaine qui produit des profits pour un petit nombre et des coûts sociaux énormes pour le reste de la population.

590 Encore là, le recensement de deux mille un (2001) est éloquent pour appuyer nos propos. L'épandage du fumier solide a diminué de quatre point deux pour cent (4.2 %) entre quatre-vingt-seize (96) et deux mille un (2001) alors que l'épandage sur lisier, lui, a explosé : une augmentation de l'épandage de quarante-quatre pour cent (44 %) s'il est déposé en surface et de cent treize pour cent (113 %) lorsqu'il est injecté.

595 Nous, on croit que le Québec est allé trop loin avec la Loi 23 sur le droit de produire. Il nous faut agir avant que l'industrie porcine sur lisier ne détruise le milieu rural québécois.

600 La municipalité du Bic est surtout connue pour ses paysages en bordure du fleuve, avec ses îles et ses collines. Il est important de se rappeler que cette image que l'on a de notre communauté détermine en bonne part ce que nous sommes au plan géographique, au plan humain, au plan économique, au plan environnemental et autres.

605 Depuis mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), le Bic bénéficie, si l'on peut dire, sur son territoire, de la présence d'un parc provincial, maintenant sous la responsabilité de la SEPAQ. Selon les chiffres du gouvernement du Québec, le parc accueille deux cent cinquante mille (250 000) visiteurs par année qui viennent y faire du camping, de la marche et admirer le paysage.

610 Au-delà de ces visiteurs du parc provincial, nous avons également des touristes de passage qui fréquentent soit nos gîtes qui sont répartis, en majorité, le long de la Route 132, ou nos auberges ou les cafés qui sont à l'intérieur du village.

La communauté du Bic, sa relation avec l'agriculture et la production porcine.

615 C'est en mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996) qu'une première porcherie s'est installée au Bic. À cette époque, le gouvernement du Québec était à peaufiner la Loi 23 sur le droit de produire, et des citoyens voient poindre à l'horizon l'industrialisation et la production massive de porcs sur lisier.

620 Plusieurs groupes de citoyens se constituent spontanément un peu partout au Québec et le Bic n'est pas en reste. Le comité de citoyens Purbic a immédiatement entrepris des représentations auprès du conseil municipal pour obtenir une réglementation municipale sur la production porcine avant l'adoption de la Loi 23. Il y avait un élément clair là-dedans : les citoyens ne voulaient pas de production porcine à outrance sur lisier.

625 L'activité économique de la municipalité du Bic est constituée de trois (3) grandes fonctions : la fonction résidentielle, le tourisme et l'agriculture. Il serait trop long de donner les statistiques de chacune de ces portions, mais vous les avez dans le mémoire.

Autre élément, la protection des cours d'eau.

630 Un second enjeu majeur pour la municipalité du Bic est la protection des trois (3) cours
d'eau qui sillonnent notre territoire. Au hasard du paysage du Bic, vous pouvez croiser les
méandres de trois (3) rivières, soit la rivière du sud-ouest, une rivière à saumon qui se déverse
dans le parc du Bic, la rivière Hâtée qui se jette dans le fleuve à l'est de notre territoire et la
635 rivière du Bic qui vient rejoindre le fleuve entre ses deux (2) consoeurs, soit au cœur du village
du Bic.

640 Le conseil municipal doit ordonner dans les prochains mois la préparation de
soumissions pour des travaux de recherche en approvisionnement d'eau supplémentaire et la
planification de travaux pour le captage et le transport de cette eau potable.

645 La situation des nappes phréatiques chez nous, dans notre municipalité, est assez
problématique. En effet, notre municipalité est actuellement confrontée avec un manque
d'approvisionnement en eau, ce qui est crucial pour son développement. Notre eau est de
qualité et tous les relevés et vérifications réalisées en collaboration avec le ministère de
l'Environnement confirment nos dires. Cependant, nous sommes rendus à la capacité maximale
de nos sources d'approvisionnement prévues pour desservir deux mille cent (2 100) personnes.

650 Des éléments aussi, c'est la qualité de vie de nos concitoyens, c'est un élément que l'on
considère important. Et lorsque l'on s'installe dans un milieu rural québécois, c'est que l'on
apprécie la nature, l'air frais non pollué. Et les citoyens sont prêts à vivre avec les
impondérables de la production agricole, ils la comprennent très bien, mais cela n'a rien à voir
avec le purin de porc et les risques de pollution comme c'est vécu dans d'autres régions du
Québec. Avant que ça nous atteigne, on veut qu'il y ait des positions de prises.

655 Notre municipalité possède une qualité de vie indéniable, c'est notre force, c'est ce que
les Bicois et les Québécois recherchent chez nous. Toute intervention qui risquerait d'attaquer
ou de diminuer fera face à des réactions de la part de nos concitoyens.

660 Les instances du gouvernement du Québec fonctionnent selon un cadre sectoriel, selon
leur fonction propre. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'une question agricole, c'est clair que les
fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, qui doivent rechercher des solutions, soumettre
leurs hypothèses aux cadres ministériels qui les acheminent au niveau politique pour une prise
de décision. Par la suite, une décision ministérielle, qu'elle ait la forme d'une politique ou d'un
règlement, une décision redescend et elle est appliquée par les fonctionnaires du ministère.

665 Mais que se passe-t-il quand une question relève de la compétence de deux (2)
ministères, par exemple, le ministère de l'Agriculture et celui de l'Environnement? Cela devient
beaucoup plus complexe. Et je pense qu'on vous explique toute la complexité que ça peut
apporter, mais vous en êtes déjà très très conscients et conscientes, compte tenu du rôle que
670 joue la Commission actuellement.

La position de la municipalité.

675 Nous considérons important d'affirmer que si nous voulons vivre dans des collectivités locales en harmonie, le pouvoir local, démocratiquement élu, doit pouvoir assumer son rôle de gestionnaire de la qualité de vie de ses concitoyens et de décideur public au niveau local dans un dossier qui affecte localement les citoyens.

680 L'objectif du gouvernement du Québec est de vouloir établir une réglementation qui couvrira uniformément l'ensemble du territoire québécois. C'est, selon nous, une erreur.

685 Au-delà de certaines règles générales pouvant, elles, s'appliquer à l'ensemble du territoire québécois, cela, nous en convenons, nous croyons que les milieux locaux devraient avoir un pouvoir de dernière instance en regard de la réglementation sur la production porcine sur son territoire et avoir l'opportunité d'adapter certaines règles encadrant la production porcine localement.

690 En effet, il nous apparaît normal, considérant les impacts négatifs susceptibles d'affecter leur qualité de vie et les structures démocratiques représentant les citoyens qui devront cohabiter avec une telle production, déterminent les emplacements et les tailles des installations et des exploitations.

695 Ainsi, les impacts négatifs en regard de l'environnement naturel et humain de la production porcine sur lisier pourront ainsi être pris en compte et les mesures de mitigation convenues et négociées à l'avance par les porte-parole des élus, et la collectivité locale, et les agriculteurs.

700 Cela aurait l'avantage de permettre l'instauration de conditions et d'emplacements de production axés non seulement sur le rendement économique, mais sur une cohabitation harmonieuse des activités économiques. Et l'on pourrait prendre en compte des éléments que jamais une réglementation ne pourra encadrer comme les effets des vents dominants, le respect du paysage naturel ou la proximité d'un noyau de résidences.

705 Les municipalités, de tout temps, ne peuvent interdire une activité économique, elles ne peuvent que la réglementer, l'encadrer, la permettre dans certaines zones délimitées dans sa réglementation d'urbanisme. On confrère ce mandat aux municipalités depuis des dizaines d'années pour leur permettre d'éviter les problèmes d'interface entre diverses fonctions comme le résidentiel et l'industriel.

710 Alors, pourquoi tenir les municipalités et leurs conseils municipaux à l'écart des décisions sur l'agriculture et particulièrement à l'écart de la production porcine?

715 Ce ne sont pas les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ou du ministère de l'Agriculture qui répondent à la population, ce sont les élus municipaux. Alors, pourquoi ne sont-ils pas partie prenante des décisions qui peuvent avoir des impacts très négatifs sur leur collectivité? Les porcs ou les dollars ne devraient pas avoir la priorité sur nos citoyens.

720 Nous souhaitons soumettre au Bureau ce qui apparaît être les mesures que doit adopter le gouvernement du Québec afin que notre milieu rural retrouve sa sérénité et que l'on soit assuré d'une cohabitation harmonieuse dans une vision de développement durable et d'une paix sociale pour de nombreuses années.

725 Que le gouvernement maintienne son moratoire actuel tant et aussi longtemps que la réglementation actuelle ne soit pas amendée dans une perspective de ce qui suit.

730 Que le gouvernement du Québec décrète qu'il n'y ait plus... y avoir aucune nouvelle implantation de production porcine en production sur liquide ou sur lisier, toute nouvelle installation devrait être faite sur litière et que le gouvernement du Québec devra s'assurer que les producteurs utilisent les méthodes et les façons de faire permettant la valorisation des fumiers, en engrais agricole et en production de compost pouvant être mis sur le marché.

735 La production porcine sur litière donne d'excellents résultats. On a certains documents qui nous ont été donnés, le Bulletin des agriculteurs de décembre deux mille (2000), il y a de articles dans Le Soleil de la semaine... de quelques semaines, qui font la promotion de ce mode et nous démontrent que ce n'est pas si... lorsqu'il y a une volonté, que c'est possible.

Cela peut être un peu plus exigeant au plan des manipulations, mais les coûts sociaux que cela permet d'économiser justifie amplement pour les exigences sociales.

740 Comme le démontre l'étude préparée par la firme BPR pour la municipalité du Bic, plusieurs processus de valorisation et de compostage des fumiers de porcs sont actuellement à diverses étapes allant de l'expérimentation à la précommercialisation, et le gouvernement pourrait supporter ces initiatives et la mise en commun des agriculteurs pour rentabiliser encore plus cette sous-production.

745 Que le gouvernement du Québec accorde une période de trois (3) ans, assortie d'une aide financière pour l'installation porcine actuellement en opération pour transformer leurs moyens de production sur lisier à un mode de production sur litière et de se conformer aux nouvelles façons de produire. La législation devra être ferme et claire : pas de droits acquis d'aucune façon.

750 Que le gouvernement du Québec décrète qu'aucun épandage de fumier, de quelque production animale que ce soit, ne soit autorisé à moins de quinze (15) mètres de tout cours d'eau d'un bassin versant susceptible d'alimenter en eau potable une municipalité ou une agglomération de population.

760 De plus, que l'on encourage et supporte financièrement la création et la mise en place d'un écran végétal le long des cours d'eau, de façon à faire écran encore plus efficace à la pollution diffuse provenant des déjections animales et des fumiers de toute production animale.

Que le gouvernement amende la Loi 23 afin d'éliminer du droit de produire qui est

au-dessus du droit. Il faut que les règles qui vont protéger l'agriculture, et il en faut, ne posent pas de préjudices aux autres occupants du milieu rural et aux autres fonctions économiques, car sans cela, il n'y aura pas de cohabitation possible et pas de paix sociale.

765

La municipalité du Bic tient à remercier les commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ainsi que le personnel du Bureau, pour leur écoute et leur contribution dans l'amélioration du cadre de vie du milieu rural québécois.

770

Nous désirons également vous adresser nos meilleurs vœux pour votre travail à venir. Nous sommes bien placés pour affirmer que de tenter de définir un consensus est une tâche très lourde et souvent ingrate et nos concitoyens, comme vous le savez, sont très vites sur la critique.

775

Cela dit, nous vous avons transmis, le plus simplement et le plus honnêtement possible, le point de vue de notre conseil municipal sur cette question. Notre souhait est qu'il rejoigne les lignes de forces exprimées par la majorité des Québécois et particulièrement ceux qui vivent les problèmes en milieu rural.

780

Nous avons tenté de gérer cette épineuse question, dans notre milieu, en faisant tout pour maintenir une cohabitation agréable et harmonieuse. Nous considérons être en situation d'équilibre fragile et il ne faudrait pas qu'un ajout de production porcine ou autre sur lisier vienne faire basculer celui-ci. Malheureusement, les élus municipaux se sentent fort démunis face à une réglementation gouvernementale actuelle.

785

Notre souhait le plus sincère est que nous ayons, à la fin du moratoire, des outils nous permettant de gérer notre milieu pour que nous puissions maintenir une cohabitation satisfaisante et ce, de façon continue.

790

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

795

(APPLAUDISSEMENTS)

J'inviterais peut-être monsieur Dumais à commencer la période de questions?

800

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci, Madame la Présidente.

805

À votre recommandation 6.2, vous dites : «Que le gouvernement du Québec décrète qu'il ne doit plus y avoir aucune nouvelle implantation de production porcine en production liquide ou de lisier.»

810 Vous voulez un décret qui s'applique, si on comprend bien, partout sur le territoire du Québec. D'un autre côté, on entend d'autres autorités municipales d'une région que vous connaissez bien, de Rimouski-Neigette, qui nous ont rencontrés et qui, eux, nous ont dit : chez nous, on s'accommode de la production porcine, non seulement on s'en accommode mais on considère que, pour notre municipalité, c'est un apport à sa vitalité.

815 Alors, vous ne pensez pas que votre recommandation est un peu universelle? Comment réagissez-vous à des autorités municipales qui, dans d'autres municipalités, diraient : bien, chez nous, nous, ce n'est pas un problème?

820 Et dans d'autres cas vécus aussi, on a entendu un producteur cet après-midi qui, justement, avait commencé sa carrière en production sur litière. Il nous a expliqué qu'il avait passé à la production sur lisier et il nous a expliqué les raisons pour lesquelles il l'avait fait, et qui méritaient d'être entendues, je crois, aussi.

825 Alors, il m'apparaît que quelqu'un pourrait dire : bon, si les gens du Bic n'en veulent pas, c'est légitime mais si nous, on en veut, est-ce que ce n'est pas légitime également?

M. SERGE LÉVESQUE :

830 Bon. Quand je dis qu'il devrait y avoir une réglementation en partie locale, qui aurait un pouvoir local, c'est les municipalités ont un pouvoir d'aménager leur territoire. Pour ce qui est de la façon de produire, les municipalités n'ont pas le pouvoir d'exiger que les productions se fassent sur litière. La seule instance qui pourrait le faire, c'est le gouvernement du Québec. Et c'est là la distinction que l'on fait. Les pouvoirs, on peut avoir des pouvoirs locaux sur les installations, oui, selon notre plan d'urbanisme, mais il y a des éléments qui doivent être provinciaux.

835 Quand vous dites, il y a d'autres municipalités -- moi je n'ai pas fait le mémoire des autres municipalités -- il y a d'autres municipalités de notre territoire qui ont accepté l'installation de porcheries sur lisier. Chez nous, à Bic, ça n'a jamais été facile et il faut dire que nous, on représente une population en même temps urbaine et rurale, on doit représenter les deux (2), et on doit chercher cette harmonie. Quand je vous dis qu'on a actuellement une harmonie fragile, je pense que ce n'est que d'être conscient que de le penser.

845 Pour ce qui est des autres municipalités qui en veulent, là, je n'ai pas... moi, je n'ai pas de pouvoir sur ce qu'eux autres prétendent, sauf qu'il pourrait y avoir production de porcs, mais sur litière. Nous, on nous taxe à l'occasion d'être antiagriculteurs ou antiagricultures. On n'est pas contre l'agriculture. Ce que l'on déplore, c'est la production sur lisier.

850 Et pourquoi on le déplore? Les gens de Bic, ils voyagent ailleurs au Québec et ils ont vu ce qui s'est passé ailleurs. On a, chez nous, trois (3) petites rivières très petites mais fragiles. Actuellement, depuis le sept (7) mars, on doit pomper l'eau de la rivière du Bic pour alimenter nos concitoyens parce que nos puits et nos galeries de captation sont complètement

à sec. Si on a une rivière qui n'est pas... qui est polluée, on serait très mal pris, dans la situation actuelle.

855 C'est sûr qu'on va devoir aller vers un projet d'approvisionnement en eau plus élaboré, mais c'est des coûts pour nos concitoyens. Et il faut s'assurer qu'on élimine les sources de pollution à la source.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

860 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

865 Vous avez, chez vous, une stratégie de développement, vous en traitez dans votre mémoire. Vous parlez beaucoup du tourisme qui est important chez vous. Quelle est la place que vous réservez à l'agroalimentaire dans votre stratégie de développement?

M. SERGE LÉVESQUE :

870 Bon. C'est sûr qu'on a quand même un territoire agricole important. Quand on regarde les statistiques des travailleurs chez nous, sur mille quatre cents (1 400) personnes actives, il y a cent quarante-cinq (145) travailleurs qui sont dans le domaine agricole ou forestier. Ça veut dire qu'il y a quand même un autre mille trois cents (1 300) personnes qui travaillent dans d'autres types de services sur notre territoire, et il faut en tenir compte aussi.

880 Quand vous dites «quelle place on y fait», oui, il y a un territoire qui est grand, même que du côté de la zone rurale, bon, il y a trente-huit (38) fermes en activité et il y a comme deux cent six (206) résidences dans le milieu rural. On ne peut pas ne pas tenir compte de ces citoyens qui nous font des représentations.

LA PRÉSIDENTE :

885 On n'a pas beaucoup entendu parler de ruralité depuis le début de la deuxième partie des audiences, là, il n'y a peut-être seulement qu'une citoyenne qui, dans la région de Saint-Hyacinthe, est venue nous en parler.

890 Mais comment vivez-vous justement la conjonction entre la politique de la ruralité qu'a déposée le gouvernement du Québec et les lois et règlements qui sont mis en place et qui encadrent le développement agricole?

M. SERGE LÉVESQUE :

895 Bon. Il faut dire que pour la politique de la ruralité, la municipalité de Bic en a été exclue pour la majeure partie de la réglementation ou des bénéfices qu'elle peut retirer de la politique

de la ruralité, considérant le revenu moyen des citoyens. En tout cas, il y avait des paramètres qui avaient été donnés et, dans le plan qui a été présenté par la MRC, on est à peu près exclu.

900 L'autre partie de votre question disait comment nous, on le traite. On ne veut pas arrêter la ruralité ou l'agriculture, mais il y a des façons de le faire; et de le faire sur litière, ce n'est pas de l'empêcher, c'est de le faire différemment.

LA PRÉSIDENTE :

905 D'accord. Donc, vous considérez qu'en utilisant ce moyen, ce serait plus acceptable...

M. SERGE LÉVESQUE :

910 Définitivement.

LA PRÉSIDENTE :

... sur votre territoire?

915 Par ailleurs, une de vos recommandations, là, qui suit celle qui a été soulevée par mon collègue monsieur Dumais, vous proposez que le gouvernement accorde une période de trois (3) ans, assortie d'une aide financière pour transformer leurs moyens de production sur lisier en production sur litière.

920 Vous souhaitez qu'on transforme... qu'on modifie tout le mode de gestion au Québec de lisier à litière ou simplement d'inciter, d'avoir un programme incitatif, là, qui permettrait aux producteurs de le faire?

M. SERGE LÉVESQUE :

925 C'est un souhait que l'on a, que cette forme de production sur lisier soit modifiée.

930 On peut bien dire que dans notre région, on n'a pas ce problème-là encore dans notre municipalité. Mais comme je vous ai dit tantôt, les gens, ils ont vu ce qui s'est fait ailleurs au Québec et c'est ça, les inquiétudes de nos concitoyens.

LA PRÉSIDENTE :

935 Donc, vous souhaitez que ce soit banni?

M. SERGE LÉVESQUE :

Je ne sais pas si le mot «banni» est le bon qualificatif... «transformé».

940 **LA PRÉSIDENTE :**

Transformé? Non, mais je parle du mode lisier... de gestion, là, liquide du fumier. Vous souhaitez que ce soit... que ça disparaisse...

945 **M. SERGE LÉVESQUE :**

Que ce soit éliminé...

LA PRÉSIDENTE :

950

... de notre environnement un jour?

M. SERGE LÉVESQUE :

955

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

960

O.K. Non, je voulais être sûr, là, que vous alliez aussi loin que ça.

Une dernière question. Toujours dans votre mémoire, vous proposez, là, une bande riveraine et vous proposez quinze (15) mètres. Est-ce qu'il y a une raison à ça?

M. SERGE LÉVESQUE :

965

Bien, c'est parce qu'on se disait, c'est probablement un minimum, là. Il existe même d'autres chiffres, là, parce que quand on parle des puits, on parle de trente (30) mètres minimum puis on trouvait que ce n'était pas suffisant. Mais une bande riveraine, ça fait un peu partie de la réglementation qu'on a à la municipalité, d'ailleurs.

970

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Mais ça, c'est toujours une bande riveraine par rapport à la capacité de filtration que pourrait avoir cette bande, là, pour protéger justement l'érosion et...?

975

M. SERGE LÉVESQUE :

Pour protéger nos cours d'eau.

980

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. D'accord. Donc, ça vous apparaît être un minimum?

M. SERGE LÉVESQUE :

985

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

990 Mais dans la mesure où on pourrait démontrer qu'un minimum plus petit serait très efficace, est-ce que...?

M. SERGE LÉVESQUE :

995 Ah, il faudrait qu'on en fasse la démonstration, justement...

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

1000

M. SERGE LÉVESQUE :

... mais je n'en ai pas la preuve.

1005

Mme CHRISTIANE PARENT :

Il n'y a personne encore qui l'a fait.

LA PRÉSIDENTE :

1010

C'est bien. Alors, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

M. SERGE LÉVESQUE :

1015

Merci beaucoup!

LA PRÉSIDENTE :

1020

Merci.

(APPLAUDISSEMENTS)

1025

Alors maintenant – j'aimerais qu'on garde le silence, s'il vous plaît, parce que si on veut entendre ce qui se dit, il faut écouter; pour écouter, il ne faut pas parler.

1030

Alors, j'inviterais maintenant la municipalité de Saint-Valérien et ses représentants, monsieur Robert Savoir, madame Macella Fournier et monsieur Richard «Faiseau»; est-ce que c'est ça?

Mme MARCELLA FOURNIER :

Favreau.

1035 **LA PRÉSIDENTE :**

Favreau. Pardon! Je m'excuse. Et, en plus, je le connais.

Alors, bonsoir, Madame et Messieurs.

1040

Mme MARCELLA FOURNIER :

Bonsoir.

1045 **LA PRÉSIDENTE :**

La parole est à vous.

Mme MARCELLA FOURNIER :

1050

Je vais laisser le soin à mes deux (2) conseillers municipaux qui ont mis beaucoup de temps à la préparation du mémoire. On l'a préparé ensemble mais eux, ils l'ont rédigé, donc je vais les laisser lire le document.

1055 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame.

M. ROBERT SAVOIE :

1060

Madame Boucher, Monsieur Dumais. Est-ce qu'on m'entend bien; oui? Ça va aller?

LA PRÉSIDENTE :

1065

Peut-être le monter un peu, votre micro, là.

M. ROBERT SAVOIE :

D'accord.

1070

LA PRÉSIDENTE :

On peut jouer avec, là, comme on veut.

1075

M. ROBERT SAVOIE :

Et voilà!

LA PRÉSIDENTE :

1080

Voilà.

M. ROBERT SAVOIE :

1085

Est-ce que ça va mieux comme ça?

LA PRÉSIDENTE :

1090

Oui.

M. ROBERT SAVOIE :

1095

En tout premier lieu, nous profitons de l'occasion pour vous informer que, lors de la séance du conseil municipal du quatre (4) février deux mille trois (2003), donc la résolution 2003-34, elle fut proposée par madame Marcella Fournier et appuyée par monsieur Richard Favreau et résolue à l'unanimité que le conseil municipal autorise le dépôt et la présentation du mémoire lors des audiences publiques sur la production porcine de mars deux mille trois (2003).

1100

Nous avons été mandatés comme porte-parole, madame Fournier, monsieur Favreau et moi, pour faire la présentation ce soir.

1105

Étant donné que le mémoire était quand même assez long, nous avons préparé un petit document synthèse qui résume les principaux points et dont je vais en profiter pour vous faire la lecture ce soir.

1110

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, d'entrée de jeu, nous apprécions l'opportunité que vous nous offrez de pouvoir vous faire part de nos craintes et de notre vécu vis-à-vis l'intensification de la production porcine au sein de la municipalité de Saint-Valérien.

Évidemment, nous aurions préféré être à mille lieues de ces audiences mais nous considérons qu'il est essentiel et aussi de notre devoir, en tant que représentants des citoyens de la municipalité de Saint-Valérien, de pouvoir partager notre vécu et notre vision du développement de l'industrie porcine, dans le cadre des audiences de votre commission.

1115

Nous espérons, par cette présentation, que vous pourrez, pour l'avenir, identifier des mécanismes qui favoriseront une cohabitation harmonieuse entre les différents groupes de citoyens, tout en évitant la répétition des événements qui sont décrits dans ce mémoire.

1120 Comme vous le constaterez à la lecture, le mémoire de la municipalité de Saint-Valérien s'intitule : «Une cohabitation harmonieuse est-elle possible entre le développement intensif de la production porcine et les communautés rurales?»

1125 Ce mémoire se subdivise en quatre (4) grandes sections, soit un résumé historique des événements, les mesures de protection comme deuxième point, la cohabitation en milieu rural et des avenues de solutions.

1130 La présentation actuelle, qui est une synthèse, vise à mettre en lumière les principaux événements vécus, les craintes et les avenues de solutions que nous avons décrites à l'intérieur dudit mémoire.

En introduction, nous vous mentionnons qu'au cours des six (6) dernières années, la municipalité de Saint-Valérien a vécu une intensification du développement de l'industrie porcine au sein de sa communauté.

1135 Effectivement, nous avons vu apparaître une maternité suivie d'un premier parc d'engraissement, par la suite, d'un agrandissement de celui-ci et finalement, la venue d'un nouveau parc d'engraissement et cela, au sein d'une bande agricole qui fait en moyenne un kilomètre de large par douze (12) kilomètres de long, au cœur de laquelle se retrouvent le périmètre urbain et la majorité des résidences des citoyens de Saint-Valérien.

1140 Évidemment, suite à l'implantation de ces entreprises et du type de production sur lisier, les activités d'épandage se sont accrues considérablement et les inquiétudes des citoyens ont suivi la même courbe, tout particulièrement en ce qui concerne la qualité de leur environnement et, plus spécifiquement, à ce qui a trait à la qualité de leur eau potable.

1145 Trois (3) questions essentielles sont revenues constamment au cœur du discours des citoyens.

1150 La première question : Les mesures de protection, de suivi et de contrôle du ministère de l'Environnement sont-elles suffisantes afin d'assurer une protection adéquate de la qualité de l'environnement des citoyens et plus particulièrement de leur approvisionnement en eau potable?

1155 À la première question, force est de reconnaître que la réponse est non. Nous arrivons à la conclusion que les mesures de protection du ministère de l'Environnement sont présentement inadéquates, plus particulièrement en ce qui concerne la protection et le suivi de la qualité de l'eau.

1160 Lorsque nous nous adressons au ministère de l'Environnement pour connaître l'état des cours d'eau et des bassins versants de la rivière du Bic, de la rivière Hâtée -- on parlait de la rivière sud-ouest tantôt -- nous constatons que le ministère de l'Environnement n'a aucune ou peu de réponses à nous donner.

1165 Pourtant, ces bassins hydrographiques sont les principales sources
d'approvisionnement de la nappe d'eau souterraine où est puisée l'eau de la majorité des
citoyens des municipalités du Bic et de Saint-Valérien. De plus, ces bassins accaparent une
très grande partie des activités d'épandage de la MRC Rimouski-Neigette.

1170 Lorsque le ministère de l'Environnement ose dire, en introduction des audiences
publiques sur la production porcine, tenue le quatre (4) décembre deux mille deux (2002), que
pour la région du Bas-Saint-Laurent, l'eau des cours d'eau est de très bonne qualité et ce, avec
uniquement six (6) stations d'échantillonnage, pour un territoire qui couvre près de deux (2)
millions d'hectares et que, de plus, la majorité de ces stations sont situées en dehors des
1175 principales zones d'activités agricoles, il y a de quoi se poser de sérieuses questions de la
véracité, de la transparence et de l'exactitude des propos tenus par le ministère de
l'Environnement.

1180 La deuxième et troisième questions concernent plus spécifiquement la notion de
cohabitation en milieu rural.

1185 La deuxième question : Existe-t-il une possibilité aux citoyens d'avoir la capacité
d'intervenir afin de minimiser le plus possible les impacts liés à l'implantation de toute nouvelle
unité de production porcine, afin de favoriser une cohabitation harmonieuse, c'est-à-dire une
acceptabilité sociale face à l'implantation de tout nouveau projet?

1190 Afin de répondre à cette question le plus objectivement possible, nous avons essayé de
clarifier la notion de cohabitation harmonieuse en milieu rural ou d'acceptabilité sociale et de
comparer cette notion en relation avec les événements vécus au sein de la municipalité au
cours des deux (2) dernières années.

1195 La notion de cohabitation harmonieuse s'établit quand les différents groupes de
citoyens tels que les promoteurs, les élus municipaux, les représentants gouvernementaux et
les comités de citoyens réussissent à identifier les enjeux, à évaluer les impacts d'un projet et à
mettre en place des mesures de mitigation ou de diminution des impacts négatifs d'un projet,
afin que
celui-ci devienne acceptable socialement et économiquement viable.

1200 Mais que s'est-il donc passé dans la municipalité de Saint-Valérien pour que la situation
dégénère aussi rapidement entre les différents groupes de citoyens au cours des deux (2)
dernières années?

1205 Nous constatons que les premiers établissements ont été généralement bien accueillis.
La volonté d'une vitrine technologique à la maternité, l'origine coopérative de ce premier projet,
et la modernité et la provenance locale du promoteur de l'établissement étaient des facteurs
rassurants.

Ce développement paraissait accepté socialement à prime abord. Avec les années, le vécu des odeurs d'épandages et le constat d'erreurs de dosage, certaines craintes et préoccupations issues de cette expérience commencèrent à se manifester.

1210

Finalement, ce qui a fait déborder le vase, c'est l'annonce de la construction d'une nouvelle porcherie sur un site très accidenté aux pentes abruptes, ceinturée de cours d'eau et localisée à proximité d'un axe routier important et de plusieurs résidences familiales et soumises directement à l'influence des vents dominants qui cheminent au cœur du village.

1215

La réaction fut spontanée et la principale crainte initiale des citoyens a été de se dire : mais quand est-ce que cela va-t-il arrêter?

Après deux (2) pétitions remises à la municipalité et signée par la majorité des résidents permanents dont la première, afin de réévaluer les modalités de localisation du projet et suite au refus du promoteur de négocier, la deuxième afin d'exprimer la volonté de la population de s'opposer à tout nouveau projet de porcherie sous gestion liquide, les citoyens ont constaté qu'ils étaient complètement bâillonnés par les différentes dispositions réglementaires existantes.

1220

En réponse à la deuxième question, nous concluons que, non, le citoyen n'a aucun droit de regard ou de capacité d'intervenir afin de minimiser le plus possible les impacts négatifs de l'intensification de la production porcine.

1225

La troisième question maintenant : Que peuvent faire les élus municipaux pour tenter de gérer adéquatement l'implantation de ce développement intensif et controversé de la production porcine afin d'assurer la principale raison d'être d'une municipalité lorsque ç'a été fondé, c'est la mention qui établit, soit la protection du citoyen?

1230

Face à l'inquiétude des citoyens, lors de l'établissement de la dernière porcherie, le conseil municipal jugea bon de convoquer une assemblée spéciale en juillet deux mille un (2001). Un avis de motion fut déposé à l'effet de modifier les marges de recul des établissements de production porcine.

1235

Une demande fut adressée à la direction générale du ministère de l'Environnement de venir donner de l'information sur le projet. La réponse du ministère fut négative, mentionnant que le projet n'avait pas fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation.

1240

Il faut constater, dans ce dernier échange, que la municipalité a tenté de procurer une information complète et objective à ses citoyens et que le ministère, pour des raisons administratives ou légales, n'a pas rempli alors le rôle auquel on aurait pu s'attendre en vertu de son mandat. Dès le début, finalement, il était impossible à la population et à la municipalité d'être informées adéquatement sur le projet.

1245

Par la suite, des démarches furent entreprises auprès de la MRC pour nous faire confirmer qu'en rapport avec les différentes dispositions existantes, il était voué à l'échec pour

1250

le conseil municipal de déposer tout avis de motion visant à modifier les marges de recul des établissements.

1255 Enfin, au cours de l'année deux mille deux (2002), une dernière demande d'examen du projet en fonction des inquiétudes des citoyens fut cheminée au ministère de l'Environnement. Un accusé de réception fort poli nous fut adressé mais aucune réponse précise aux interrogations de la municipalité ne lui fut adressée par la suite.

1260 De par les lois et les règlements qui sévissaient en deux mille un (2001), le promoteur a obtenu toutes les autorisations nécessaires, même si le conseil de Saint-Valérien était contre certains aspects du projet de la nouvelle porcherie. Le permis de construction fut émis quelques jours après les élections et ce, envers et contre la majorité de la population. Cette nouvelle unité de production porcine vit le jour au cours de l'année deux mille deux (2002).

1265 En réponse à notre troisième question sur le pouvoir des élus municipaux, le constat est que, selon les dispositions actuelles, ils n'ont pratiquement aucun pouvoir d'influencer ou de minimiser les impacts négatifs d'une intensification de la production porcine.

1270 En conclusion, nous soulevons cette quatrième question, soit : Une cohabitation harmonieuse est-elle possible entre le développement intensif de la production porcine et les communautés rurales?

1275 Afin de bien cerner la problématique, nous citerons deux (2) extraits du document «Cohabitation en milieu rural : bilan et perspectives», messieurs Aubin et Forget, deux mille un (2001).

«Gérer une situation conflictuelle nécessite avant toute chose la reconnaissance d'un problème qui est suffisamment important pour motiver les efforts à tenter de les résoudre.»

1280 L'autre point que je considère aussi très important : «La pierre angulaire d'une démarche de gestion des conflits est le dialogue. Dès le moment où le dialogue est rompu ou que les messages ne passent plus, les interventions envisagées ne servent généralement qu'à envenimer les situations. D'où l'importance d'entretenir le dialogue entre les parties et de chercher à les préserver.»

1285 Question qui me vient : Qu'en est-il de cette notion de dialogue entre les différents intervenants?

1290 Si nous mettons en lumière les propos tenus par un officier du ministère de l'Environnement lors de la session d'information des audiences tenues le quatre (4) décembre à Rimouski, nous sommes loin d'un dialogue constructif.

1295 Cet officier a accusé, dans un premier temps, la municipalité de Saint-Valérien d'avoir dissous le comité de vigilance Bic-Saint-Valérien sur la production porcine. Par la suite, informé de l'erreur de ses propos, il est revenu en mentionnant que c'est plutôt le ministère de

l'Environnement qui avait dissous ledit comité, mais parce que la municipalité de Saint-Valérien voulait s'approprier un droit de gérance du ministère de l'Environnement.

1300 Vous retrouverez, ci-jointe au mémoire, Madame la Présidente, la résolution de la municipalité qui avait été déposée audit comité et qui précise que la demande de la municipalité était d'élargir le mandat restreint uniquement aux établissements existants et du respect des normes d'épandages de lisier afin de pouvoir aussi discuter des autres aspects tels que les impacts sur la qualité de l'eau ou des odeurs, préoccupations tout à fait raisonnables de la part de la population de Saint-Valérien.

1305 C'est suite à la tenue de tels propos que nous nous questionnons sérieusement de la reconnaissance d'un problème de la part de certains intervenants et de la volonté réelle de ceux-ci d'établir des liens de confiance basés sur un respect mutuel. Ces liens de confiance sont essentiels afin de voir naître un dialogue constructif basé sur une information de qualité, transparente et véridique. C'est le fondement même de la notion de cohabitation en milieu rural.

1310 Questions fondamentales : Y a-t-il, de la part des officiers gouvernementaux, la reconnaissance d'un problème d'acceptabilité face à la production porcine?

1315 Comment se fait-il que les citoyens se sentent en confrontation avec le ministère de l'Environnement, alors que ce dernier a été créé pour défendre leurs intérêts?

1320 Comment expliquer que les citoyens perçoivent le ministère de l'Environnement comme une usine à émettre des certificats, une usine dont les procédés sont maintenus secrets, bien à l'abri de tout examen public, même de la part des citoyens directement concernés?

1325 Quels sont les mécanismes prévus afin d'impliquer la population à l'identification de mesures de mitigation et d'avenues de solution?

1330 Il est évident que nous pouvons nous poser de sérieuses questions sur le modèle de production industrielle porcine favorisé par différentes instances gouvernementales, mais en fonction du contexte qui prévaut actuellement, quelles sont les actions qui pourraient permettre au moins de favoriser un dialogue et établir une certaine acceptabilité sociale face au développement de l'industrie porcine?

Comme recommandations.

1335 Tel que mentionné précédemment – et je tiens à souligner cette phrase – peu importe les mécanismes de contrôle et de réglementation qui seront mis en place par le gouvernement dans le cadre de l'intensification du développement de l'industrie porcine, toute acceptabilité sociale sera difficile à obtenir s'il n'y a pas un dialogue réel et l'établissement d'un lien de confiance entre les représentants gouvernementaux, le milieu agricole et les différents représentants des citoyens.

1340

L'établissement de tables d'échange et de travail sans restriction de mandats est la source fondamentale de la mise en place de mécanismes d'acceptabilité sociale.

1345 Le gouvernement du Québec doit prévoir la mise en place d'indicateurs de mesure particulièrement en rapport avec les eaux de surface et souterraines. Ces indicateurs sont essentiels afin de tracer un portrait réel et évolutif de l'impact des méthodes d'épandage du lisier. Ils permettent, en plus, de valider les efforts constants et soutenus du milieu agricole et permettront aussi de rétablir un lien de confiance avec la population.

1350 Toute nouvelle implantation d'une unité de production porcine devrait être précédée par une étude de caractérisation du bassin versant ou du sous-bassin versant visé par cette nouvelle construction.

1355 Ceci permettrait d'établir le portrait actuel de contamination des cours d'eau et des nappes souterraines, permettant d'évaluer la capacité du milieu à recevoir un apport accru de fertilisants. Cette étude devrait être réalisée par le ministère de l'Environnement, dont un de ses mandats est d'assurer le maintien de la qualité des eaux de surface et souterraines.

1360 Tant et aussi longtemps que le ministère de l'Environnement ne pourra étayer l'innocuité des porcheries sous gestion liquide et assurer un mécanisme d'évaluation et de suivi adéquat, le gouvernement du Québec devrait décréter un moratoire indéfini sur ce modèle de production et n'autoriser que les établissements opérant sous gestion solide.

1365 Le moratoire sur gestion liquide des établissements porcins devrait être aussi étendu à toute forme de production animale sous gestion liquide car les préoccupations et les impacts appréhendés sur la santé publique et l'environnement y sont identiques.

1370 Finalement, enfin, la municipalité déclare faire siennes aussi les recommandations régionales proposées par le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent présentées en annexe au mémoire.

1375 Nous espérons que cette présentation aura su faire un peu de lumière sur la situation qui prévaut actuellement au sein de la municipalité de Saint-Valérien. Pour nous, les avenues de solutions proposées sont considérées comme des outils indispensables afin de favoriser un développement durable d'un des secteurs d'activités les plus importants de notre communauté, c'est-à-dire le secteur agricole.

1380 En vous remerciant de votre attention, les représentants du Conseil municipal de Saint-Valérien.

(APPLAUDISSEMENTS)

LA PRÉSIDENTE :

1385 Nous allons amorcer notre période de questions, peut-être par une question de monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1390 À votre deuxième recommandation, vous suggérez que soient mis en place des indicateurs de mesure de la qualité des eaux de surface et souterraines. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur le genre d'indicateurs que vous souhaiteriez être mis en place et de qui devrait relever cette initiative, selon vous?

1395 **M. ROBERT SAVOIE :**

On a, depuis maintenant tout près d'un an et demi (1½), par l'expérience du Conseil du bassin versant de la rivière Rimouski qui ne touche qu'une faible portion du territoire agricole, car le bassin est situé particulièrement en milieu boisé, développé une certaine expertise, entre autres, pour échantillonnage et des travaux qui ont été réalisés, justement, ont déterminé des secteurs problématiques de ce fait.

1400 Donc, il y a une méthodologie qui a été établie. Ils ont identifié les secteurs. Les intervenants sont autour de la table et actuellement, ils sont en train de voir à identifier les mesures de corrections possibles.

1410 Toutefois, ça ne représente qu'une très faible portion du territoire agricole touché. Il y a une expérience qui est en cours. Toutefois, évidemment, ces organismes-là, comme le Conseil du bassin versant, ont les... ce que j'appellerais des capacités financières très limitées mais l'expertise, elle est là, elle pourrait s'étendre facilement à l'ensemble du milieu agricole et des autres bassins versants connexes.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1415 Merci. Au point D) de vos recommandations dans le mémoire, vous parlez de la question de l'innocuité des porcheries sous gestion liquide. Alors, qu'est-ce que vous avez en tête quand vous parlez d'innocuité dans les porcheries, dans ce contexte-là?

M. RICHARD FAVREAU :

1420 Le contexte, quand on a mentionné ça, c'est tout simplement dire que le ministère de l'Environnement devrait être capable... devrait fournir la preuve que ce...

LA PRÉSIDENTE :

1425 Est-ce que monsieur...

M. RICHARD FAVREAU :

1430 Excusez-moi?

LA PRÉSIDENTE :

... pourrait se...? Rapprochez-le de vous.

1435

M. RICHARD FAVREAU :

Pardon! Ça va. Je vais me rapprocher.

1440

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

M. RICHARD FAVREAU :

1445

Comme j'avais déjà dit précédemment, parfois je m'entends plus fort que vous m'entendez!

1450

Alors, on veut dire par là, tout simplement, c'est que le ministère de l'Environnement devrait prouver que ces développements-là se font sans impacts négatifs sur l'environnement qui pourraient poser un risque sur la santé.

1455

Par exemple, certains indicateurs de suivi -- parce que j'aurais voulu compléter la réponse de monsieur Savoie -- ça aurait été, par exemple, la progression des nitrates dans les sols, suite aux épandages. C'est très important d'adopter une politique, un principe de précaution, ne pas attendre que les puits soient contaminés avant d'agir.

1460

Donc, ça prend des indicateurs pour voir que pareille... par exemple, à dose X sur tel type de culture, on s'aperçoit que le niveau des nitrates dans le sol baisse, baisse, baisse et à quel taux? Est-ce que les nappes sont capables d'épurer, de transporter ces nitrates ailleurs? On ne le sait pas.

1465

Alors ça, c'est un peu le genre d'impact sur la santé qu'on voudrait qui soit mesuré avant qu'il y en ait d'autres qui s'établissent sur le territoire.

Est-ce que ça répond à votre question?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1470

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1475 Moi, j'aimerais revenir sur un point que je considère très intéressant, soit le lien de confiance.

1480 Comment on peut établir ça, un lien de confiance, dans un milieu qui est quand même restreint, où on a un producteur qui veut gagner sa vie, faire vivre sa famille, on a des citoyens qui, autour, ont également... gagnent leur vie à leur façon, ont également choisi de s'installer là parce qu'ils avaient le goût de cet environnement, ce milieu, ils se sentent bien dans ce milieu-là, qu'on a une réglementation qui, effectivement, est mise en application ou contrôlée par certains ministères, qu'on a toutes sortes d'autres intermédiaires?

1485 Comment on fait pour, justement, établir ce lien de confiance? Ça prend une bonne dose de bonne foi de la part de chacun mais est-ce qu'il y a des solutions... à la suite de l'expérience que vous avez vécue, il y a des solutions qui pourraient nous être présentées et échangées avec nous?

1490 **M. ROBERT SAVOIE :**

 Je vais répondre sur la première partie et pour la deuxième partie, je vais laisser madame Fournier y revenir.

1495 Dans un premier temps, quand on parle d'un lien de confiance, on parle d'une question d'information à l'ensemble des groupes. Je vais vous donner une image quand je veux dire ça, parce qu'elle a deux (2) volets, votre question : il y a ce qui est là puis ce qui s'en vient.

1500 Donc, à l'heure actuelle, la crainte est beaucoup plus avec ce qui s'en vient sans savoir ce qui s'en vient et comment ça s'en vient. Donc, l'élément en rapport avec ce qui est là, je pense qu'on est en mesure d'en arriver à le gérer. La crainte est, comme je le soulevais tout à l'heure, c'est jusqu'où que ça va arrêter? Il n'y a personne qui peut actuellement répondre vis-à-vis ça.

1505 Faire un parallèle de mécanismes qui peuvent être mis en place, je prends l'image qui s'est passée voilà trois ans et demi (3½) par l'élaboration de ce qu'on appelle des plans de protection de mise en valeur des forêts privés pour les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent, ça couvre un territoire de huit cent mille (800 000) hectares, dix mille (10 000) propriétaires. Il y a eu des tables de mises dans chacun des territoires des MRC représentant les principaux organismes, qui ont établi le portrait de l'état de situation de ces forêts-là pour chacune des

1510 MRC, qui ont établi des éléments de mesure de sensibilité, qui ont défini les plans d'orientation, les axes et la capacité de production de ces territoires-là, et un document provincial a été produit.

 Donc, il y a un plan d'action, il y a une image globale de développement dans chacun des territoires.

1515 Et là, suite à ça, d'année en année, il y a un comité qui vérifie les éléments d'indicateurs pour voir effectivement : est-ce qu'il y a des dépassements à l'heure actuelle par rapport à cette capacité de cette forêt-là?

1520 Ce que je voulais vous donner par cette image-là, il y a un bagage d'expérience incroyable qui existe. Il y a des choses qui ont été faites. Mais dès le moment qu'on parle du milieu agricole, on cherche d'abord ce genre de plan directeur de développement, c'est quoi qu'on se donne comme orientation de société?

1525 Et tant et aussi longtemps que ça, ce ne sera pas clairement défini, bien, il y a une zone d'inquiétude qui se trace auprès de la population, puis la zone, c'est... il y a personne qui peut leur dire où... jusqu'où qu'on va arrêter? Jusqu'où, le milieu peut être en mesure d'accepter un tel type de production? Et l'élément actuellement de la difficulté d'établir le lien de confiance, c'est qu'on n'a pas ce portrait-là.

1530 Et donc, dans la mesure où on ferait des devoirs d'objectifs de développement de collectivité avec des plans directeurs et en ciblant les particularités, les zones sensibles, bien, je pense qu'on répondrait déjà à un premier gros volet, c'est que tous les gens auraient la même qualité d'information au départ et sauraient ce qui s'en vient.

1535 Deuxièmement, vis-à-vis ça, bien, pour réaliser ça, il faut mettre ces tables-là en place et qui permettraient justement de favoriser les échanges entre les différents groupes, non pas en fonction de la venue ou pas d'un établissement, mais en fonction d'objectifs de développement collectifs. Et ça, c'est une grande différence. On reprend le débat à sa base, à ce moment-là.
1540 C'est un peu dans la vision que j'ai en rapport avec la question que vous avez soulevée. J'espère que j'y réponds.

(APPLAUDISSEMENTS)

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît! On essaie de ne pas trop manifester parce que...

M. RICHARD FAVREAU :

1550 Non, je n'aime pas ça non plus.

LA PRÉSIDENTE :

1555 ... ce qui peut plaire à certains peut déplaire à d'autres, alors disons que le BAPE demande toujours aux gens d'éviter de manifester leur approbation ou leur désapprobation.

Mme MARCELLA FOURNIER :

1560 Oui...

LA PRÉSIDENTE :

Madame Fournier?

1565

Mme MARCELLA FOURNIER :

Madame la Présidente...

1570

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

Mme MARCELLA FOURNIER :

1575

... Monsieur le Commissaire. Moi, j'aimerais mentionner que, concernant une cohabitation harmonieuse, je pense d'abord que ça commence par un dialogue, un franc dialogue avec les promoteurs qui... moi, dans mon milieu, je l'ai vécu, les premières installations, la première maternité qui est venue s'implanter et aussi le premier parc d'engraissement, ça s'est fait, j'étais là pour couper le ruban et je vous avouerai que ça s'est fait en concertation. Les promoteurs ont réussi à convaincre la population du sérieux de leurs installations dans le milieu.

1580

Je pense que ça commence par là. Quand il n'y a pas de dialogue puis ça se fait plutôt en... plutôt, j'irais jusqu'à dire en cachette un peu, parce qu'on n'est pas au courant. La troisième... l'agrandissement du parc, ça s'est fait... on l'a su, tout... c'était fait, c'était réalisé, hein, ça fait que...

1585

Puis la troisième, bien, c'est encore pareil, on avait très peu d'information. On demandait des rencontres, ils ne se présentaient pas, on était... ils n'étaient pas là, les gens, pour dialoguer.

1590

Donc, je pense que ça commence d'abord par... d'être capable d'établir, là, un lien de confiance avec d'abord les élus et puis... qui voient au développement de leur municipalité puis ils voient aussi à l'harmonie dans la municipalité.

1595

C'est vraiment déplorable qu'est-ce qu'on vit actuellement. Puis hier soir, Madame ou Monsieur le Commissaire, vous me demandiez c'est quoi... qu'est-ce que je pense d'une recette pour essayer de ramener l'harmonie dans mon milieu. Écoutez, une recette, ça prend des ingrédients pour mettre dans une recette. Puis une municipalité a peu... pas de pouvoir, je dirais, même pas d'aller constater et vérifier des choses. Donc, quels ingrédients qu'on a pour mettre dans une recette où on a à essayer de ramener l'harmonie? Je pense que c'est là aussi, le gros problème : très peu de pouvoir pour les municipalités.

1600

LA PRÉSIDENTE :

1605

Mais est-ce que ça ne va pas au-delà d'attribuer plus de pouvoir à une municipalité? C'est-à-dire qu'un projet s'implante, vous le dites vous-même, s'est implanté au tout début, alors

1610 que c'était la première phase d'un développement. Il y a eu une communication excellente
entre votre municipalité et le promoteur mais par la suite, bon, vous avez été moins mis dans le
coup et plus mis face au fait.

1615 Alors, est-ce que, au-delà des pouvoirs additionnels qu'on pourrait accorder aux
municipalités, est-ce qu'il n'y a pas comme un suivi continu qui doit se faire en rapport avec --
par exemple, monsieur parlait tantôt des indicateurs de suivi d'un projet -- mais par rapport à
l'ensemble du développement dans une région qui est comme une table d'échange entre les
municipalités?

1620 Je n'ai pas de solution parfaite, là, mais j'aimerais vous entendre là-dessus, je ne veux
pas donner mon point de vue mais entendre le vôtre, est-ce que, au-delà de pouvoirs qu'on
pourrait vous attribuer, il n'y a pas autre chose qui est plus simple, qui est plus du niveau de la
communication, de l'échange, justement, du lien de confiance qu'on pourrait établir?

1625 **Mme MARCELLA FOURNIER :**

Oui.

M. ROBERT SAVOIE :

1630 Je vais répondre sur un volet de cet élément-là que je trouve important.

Effectivement, dans un premier temps, il faut qu'on soit en mesure d'avoir une
information. Donc, quand on parlait d'indicateurs de mesure, ça permettrait justement de
s'assurer ce que, actuellement, la confiance n'est pas là.

1635 Quand vous posez la question de savoir si la nouvelle réglementation... comment qu'on
voyait ça. Je mentionnais qu'un des éléments, c'est tant et aussi longtemps que le lien de
confiance et le dialogue n'est pas là, peu importe les outils qui vont venir, il y a non-réceptivité
au discours. Premier point important.

1640 Donc, de ce fait-là, il faut construire ça. Mais pour qu'on construise ça, il va falloir être
en mesure d'avoir des balises, des indicateurs disant : qu'effectivement, sur votre territoire, la
situation se maintient. Voilà, on a des éléments de mesure qui permettent de sécuriser les
gens. Actuellement, ça, ce n'est pas là.

1645 Donc, même si je veux asseoir les gens dire que tout est beau, je le fais sur quelle
base? Ça fait qu'avant même de parler, moi, en ce qui me concerne de réglementation, si je
n'ai pas une information adéquate à fournir aux citoyens, il m'est difficile de leur faire concevoir
qu'effectivement, il n'y a pas de problématique avec telle production. On ne me croira pas.

1650 Et vous touchez un bon point. Et de ce fait-là, ça prend des éléments d'indicateurs qui
vont sécuriser les gens, dans un premier temps. L'autre élément que je mentionnais tout à

l'heure, il y a un discours à reconstruire. Et pour asseoir des gens, il faut retravailler sur un projet de société.

1655

Ce projet-là, quand je mentionnais que pour chacune des régions, d'établir c'est quoi l'axe de développement de ce territoire-là et que les gens soient à l'élaboration de ce plan directeur de développement, déjà ça donne une occasion à tous les acteurs de s'asseoir et de construire quelque chose et d'échanger cette information, ce qui n'existe pas actuellement.

1660

LA PRÉSIDENTE :

Et ça, vous le voulez tant pour la zone blanche que pour la zone verte?

1665

M. ROBERT SAVOIE :

Bien, on l'a fait, l'exercice, dans le cadre du milieu forestier. Il y a eu une rencontre sur dix mille (10 000) propriétaires à travers les consultations sur les huit (8) MRC. Il y a des gens dans la salle ici qui en auraient profité à ce moment-là aussi. Il y a tout près de mille (1 000) propriétaires forestiers qui ont été rencontrés aussi.

1670

Et donc, il y a un mécanisme qui s'est fait. Ça s'est étalé sur un travail de deux ans et demi (2½), mais maintenant, chaque territoire a son plan entre les mains, les gens savent le portrait. Et lorsqu'il y a des zones de sensibilité ou de nouvelles zones, les plans sont mis à jour, mais c'est devenu des outils, un, de consultation et qui font partie aussi des dialogues à travers... au niveau des intervenants du milieu, d'avoir ce genre d'outil-là de développement, je pense que ce serait déjà extrêmement intéressant à sécuriser les différents groupes de citoyens.

1675

1680

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

1685

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Sur ce thème-là, vous préconisez l'établissement de tables d'échange et de travail. Alors, vous précisez que, sans restriction de mandat. Si on vous demandait comment vous verriez la composition de ces tables de travail-là et à quel niveau vous les verriez, au niveau municipal, de la région, de la MRC?

1690

Alors, j'aimerais entendre vos commentaires là-dessus.

1695

M. ROBERT SAVOIE :

Je reprends exactement l'image du plan de protection de mise en valeur qui s'est fait pour chacune des huit (8) MRC et aussi une cartographie du territoire forestier sur fond cadastral de chacune des propriétés forestières par territoire de municipalité.

1700 Et quand il y avait consultation, ce n'était pas de la consultation bidon. Sur les murs étaient affichées les cartes des différentes municipalités sur fond cadastral. Chaque personne dans la salle était capable d'aller voir sur son lot s'il y avait des zones de sensibilité et le pourquoi.

1705 Et donc, lorsqu'on travaille un document à l'échelle d'une MRC, aujourd'hui, avec les outils et même toute cette géomatique-là, elle est en place. Tous ces outils-là ont déjà été transférés au milieu des MRC, de faire cet exercice-là avec le milieu agricole, de définir ces zones de sensibilité, d'y incorporer la notion du réseau hydrographique de sensibilité des milieux et là, les gens commenceraient à avoir un outil de discussion. On arrêterait de parler dans les airs et on pourrait voir les zones de préoccupation.

1710 Et quand on parlait de groupes qui se sont formés, les tables dans le temps qui se sont formées ont été déterminées à partir de chacun des territoires de MRC. Les principaux intervenants du territoire, le monde municipal, les MRC, les sociétés sylvicoles, syndicat de producteurs de bois, tous les gens dans chacune des MRC étaient autour de la table, et de front, les huit (8) MRC, de front. Et ça s'est fait, et c'était un des bons exercices, il y a un bagage, il y a une expérience.

1720 Je ne réinvente pas la roue, là, je vous fais juste une histoire de quand les gens du Bas-Saint-Laurent... pour financier ça, mais... quand on parle de consultation, je vais aller plus loin que ça. Si on veut travailler en collaboration, vous parlez de partenariat à ce moment-là. Et les acteurs, à ce moment-là, de la forêt privée, s'étaient tous regroupés, ils ont mis la main dans leurs poches à tous les niveaux, MRC, syndicat, office, ainsi de suite, pour élaborer ces plans-là. C'est devenu un projet collectif du Bas-Saint-Laurent où tous les acteurs ne sont pas devenus juste une consultation à une table, mais des acteurs et des partenaires au financement du projet. Et ça, pour moi, c'est une différence majeure.

LA PRÉSIDENTE :

1730 Alors, Madame et Messieurs... -- ah, vous voulez intervenir; oui, allez-y, madame Fournier.

Mme MARCELLA FOURNIER :

Oui.

1735

LA PRÉSIDENTE :

Il y a quelqu'un qui joue avec votre micro.

1740 **Mme MARCELLA FOURNIER :**

1745 Moi, hier soir... ce soir, c'est-à-dire tout à l'heure, vous aviez... je reviens avec la question que vous avez posée à mon collègue de Bic tout à l'heure, monsieur Lévesque, qui n'était pas là hier soir lors de la présentation du mémoire d'une autre municipalité, que ceux qui étaient là vont très bien reconnaître, disant qu'il y avait six (6) municipalités qui les appuyaient.

1750 J'aimerais mentionner une chose, c'est que concernant le RCI -- puisque je suis en mesure d'en parler puisque je siége aussi sur le CCA -- au niveau du RCI et du projet qui est en train de s'élaborer à la MRC, c'est à l'unanimité, et je le répète, à l'unanimité du conseil des maires qu'ils ont demandé de préparer un projet de règlement de RCI.

1755 Donc, j'ai bien de la difficulté avec les propos que j'ai entendus hier soir, de six (6) municipalités qui les appuyaient parce que, eux, ils ont demandé d'être exclus de ce règlement-là de RCI. J'ai beaucoup de difficulté avec ça et il va devoir me dire lequel.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

1760 **Mme MARCELLA FOURNIER :**

C'est moi qui vous remercie.

M. ROBERT SAVOIE :

1765 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1770 Alors, on va faire une pause de quinze (15) minutes...

(APPLAUDISSEMENTS)

1775 ... s'il vous plaît, et après quoi, nous recevons les étudiants de Techniques de travail social.

(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1780 Alors, j'inviterais les gens à s'asseoir, s'il vous plaît.

1785 Alors donc, nous reprenons notre séance et nous accueillons les étudiants de Techniques de travail social et leurs représentants, soit madame Isabelle Pelletier, madame Manon Gosselin et monsieur Marco Busque.

Mme ISABELLE PELLETIER :

Basque.

1790 **LA PRÉSIDENTE :**

Basque, excusez! C'est bien écrit «Basque», l'erreur est de moi. Alors, bienvenue!
Nous vous écoutons.

1795 **Mme ISABELLE PELLETIER :**

Est-ce que tout le monde m'entend bien? O.K.

1800 Bien, madame Boucher, monsieur Dumais, premièrement, bonsoir. Moi, comme vous
avez dit, je m'appelle Isabelle Pelletier. Je suis étudiante en deuxième année de Techniques de
travail social au Cégep de Rimouski, puis c'est moi qui ai eu la tâche de préparer le mémoire
des étudiants de première année.

1805 Et comme ces étudiants-là ont à cœur la santé de l'environnement et sont désireux de
donner leur opinion face à un sujet qui touche de plus en plus de gens dans la région du
Bas-Saint-Laurent, ces étudiants-là de Techniques de travail social de la Cohorte 2002-2005
ont eu l'initiative de bâtir un mémoire collectif sur le développement durable de la production
porcine au Québec, afin de présenter l'opinion des jeunes sur la question.

1810 Nous trois (3), on représente les jeunes qui sont dans la salle ce soir, ils sont assez
nombreux puis vous avez sûrement pu le remarquer. Je suis en compagnie de Marco Basque
et de Manon Gosselin, qui représentent le groupe de première.

1815 Dans le cadre d'un cours nommé Travail social et Actualité, qui a été donné par
monsieur Gaétan Fortier, les étudiants devaient, pour l'examen final, écrire à vous, Madame
Boucher et Monsieur Dumais et les deux (2) autres commissaires, un texte d'opinion concernant
la problématique qu'est l'implantation des porcheries dans notre belle région.

1820 Comme préparation pour ce mémoire-là, ils avaient assisté à la séance d'information
que vous aviez donnée ici, puis ils avaient accès à tous les documents possibles sur le site du
BAPE et autres, tous les documents qui concernaient la problématique.

1825 Voici donc l'opinion, les inquiétudes et les commentaires des jeunes concernant la
production porcine qui les touche particulièrement parce que la plupart d'eux viennent de petits
centres qui risquent d'être touchés par l'implantation de porcheries dans quelques années.

1830 De plus, il est important de voir l'intention des jeunes, dans ce mémoire collectif, qui
espèrent donner l'opinion qu'ils ont sur la question et aussi aider la Commission, si tel est le
cas, à agir pour le bien de tous.

1835 Nous ne prétendons pas être ici en détenant la vérité, on est des étudiants, on a encore à apprendre, on en est conscient, mais comme de plus en plus de gens clament que la jeunesse d'aujourd'hui ne sait pas quoi faire et qu'elle est insensible aux causes environnementales, ce qu'on vous présente ce soir arrive à démontrer le contraire et à vous prouver que l'implication des jeunes est une chose qui est de plus en plus importante pour nous autres.

1840 Nous ne sommes pas là avec un point de vue scientifique ni des affirmations très scientifiques, c'est vraiment un mémoire collectif bâti à partir de l'opinion de quarante (40) élèves d'un groupe de travail social.

1845 Donc, les présentations qui vont suivre, par Manon et Marco, sont une synthèse de ce que pense un groupe d'élèves touchés par le sujet et qu'on trouvait important de vous donner une idée de l'héritage de ces pratiques... que les pratiques polluantes laisseront aux futures générations.

Je laisse Manon poursuivre avec la présentation.

Mme MANON GOSSELIN :

1850 Donc, bonsoir, madame Boucher et monsieur Dumais.

1855 J'espère qu'on peut s'entendre pour affirmer que l'environnement est un élément très important dans notre région. Les milieux ruraux, comme celui dans lequel nous vivons, ont des raisons d'être fiers de toutes les qualités, autant de l'air, de l'eau et des sols, retrouvées ici.

1860 Mais ce statut risque de changer à jamais si nous laissons faire les agents pollueurs, tels que les porcheries, entrer dans notre région. Ayant de plus en plus de problèmes reliés à l'environnement, les gens commencent à prendre conscience que ceux-ci s'amplifient et que plus ça va, eh bien, plus ça devient menaçant. Si on ne change rien, on se prépare un joyeux cocktail environnemental dont les impacts à long terme sur la santé et la nature risquent d'être catastrophiques.

1865 Le Petit Prince a dit : «Eau, tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie.» Alors que pour un virgule cinq (1,5) milliard de personnes dans le monde, l'eau potable n'est pas accessible et qu'un enfant meurt à toutes les douze (12) secondes en raison du manque d'eau ou des mauvais assainissements. Alors, pourquoi donc gaspillons-nous et polluons-nous celle dont nous disposons?

1870 L'eau est une ressource que nous possédons en assez grande quantité au Québec, mais lorsque l'on parle d'eau potable, les données changent assez rapidement. Il est difficile de gérer et de contrôler les puits, les rivières et les lacs toujours sains. La volonté de certains, d'implanter des porcheries industrielles, devient de plus en plus évidente et met cette ressource naturelle en danger.

1875

Quand on prend le temps de s'arrêter un peu, on peut vite se rendre compte que nos ressources, dites renouvelables, ne le seront plus si on ne fait pas attention. Bien que notre planète ait une grande capacité, nous avons franchi les limites depuis un bon moment déjà. Et cette planète, c'est le monde dans lequel nous et les futures générations vivront.

1880

On sait que le Québec est l'une des provinces avec la meilleure eau, mais ce que nous entendons, ce sont les qualificatifs suivants : bonne, satisfaisante et mauvaise. Mais ne devrions-nous pas entendre supérieure ou du moins très bonne?

1885

C'est l'ensemble des décisions d'une société qui déterminent l'avenir de notre environnement. Mais pour l'instant, les argents et les efforts fournis sont plutôt mis sur l'enfouissement à coûts très exorbitants des déchets qui continuent de s'accumuler.

1890

Il serait tellement plus simple de proposer des solutions qui vont mettre la population en confiance et non en méfiance. Mais pourquoi ne pas mettre sur pied une loi qui permet de produire, mais non de polluer? Et pourquoi ne pas contrôler les sources de pollution au lieu de payer pour dépolluer?

1895

Les enjeux liés à l'eau sont tellement nombreux. Je crois qu'il faut prendre le temps de se pencher sur la question parce que nous avons besoin d'eau pour vivre et nous ne pouvons pas risquer de perdre cette richesse si peu coûteuse mais qui vaut son pesant d'or.

1900

Il ne faut surtout pas oublier que bien des choses peuvent causer des dommages à l'environnement. Mais à chaque dommage, on peut trouver une solution et même plusieurs. Il s'agit de prendre toutes celles qui peuvent résoudre ce problème et de mettre en application celles qui aideront à court et même à long terme. Il ne faut pas se gêner pour investir un peu plus maintenant pour ne pas être obligé de réinvestir plus tard.

1905

Il faut aider la nature et non la détruire. Les animaux sont touchés autant que nous par la pollution de l'eau et de l'air en raison de notre inconscience face à l'environnement. Il faut prendre conscience des bienfaits que la nature a sur nous et des effets thérapeutiques qu'elle possède aussi.

1910

Il est primordial de souligner l'importance du personnel qui s'occupe de la qualité de l'eau dans les régions. Nous ne trouvons que deux (2) personnes pour s'occuper de près de deux cent quarante (240) réseaux d'eau potable, nous croyons que c'est nettement insuffisant.

1915

Nous soulignons aussi que les personnes qui s'occupent du traitement et de l'analyse des eaux ne sont pas toujours qualifiées pour l'emploi qu'elles occupent. Elles apprennent bien souvent sur le lot. Il est donc important de se rendre compte que la qualification de la main-d'œuvre devrait être un critère d'embauche.

Pour le reste de la présentation, je vais donner la parole à Marco.

1920

M. MARCO BASQUE :

Alors, bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur Dumais.

Revenons au vif du sujet, les porcheries.

1925

Avant d'implanter de tels projets dans la région, prenez le temps de tenir compte des aspects économiques, sociaux et aussi environnementaux pour le bien de tous.

1930

Cette industrie est un couteau à deux (2) tranchants. Ce n'est pas intéressant pour personne d'être pris avec ce parfum d'excrément animal. Et bientôt, avec toutes les mauvaises odeurs et les vapeurs que les usines et industries porcines dégageront, nous ne pourrons plus respirer d'air pur.

1935

Les cours d'eau sont maintenant rendus le meilleur endroit pour déverser cette merde de cochon! On peut penser ici au ruisseau qui se déverse dans la rivière Richelieu, par exemple. Beaucoup de petits villages sont déjà affectés par ce problème. Et surtout, n'oublions pas que plusieurs plaintes ont été formulées et que nous en entendons très peu parler. Est-ce que la volonté des hauts dirigeants est de les dissimuler et de les faire oublier?

1940

Il faut donc tenir compte des facteurs tels que le pâturage et l'épandage des fumiers qui peuvent entraîner la contamination microbiologique des eaux de surfaces et de profondeur.

1945

Il est donc important d'agir avant de vivre une autre tragédie qui rappellera aux habitants de Walkerton, en Ontario, des souvenirs qu'ils veulent sûrement oublier. Les maladies provoquées par la contamination des eaux ne sont pas qu'une simple histoire. Elles existent et menacent la population.

1950

Plusieurs personnes ont déjà été hospitalisées en raison de la présence de nitrates et de pesticides qui présentent un danger pour la santé. Et il ne faut surtout pas passer sous le silence la santé des producteurs de porcs qui, elle aussi, est mise en danger.

1955

Il est désolant de voir des êtres humains aller au devant de leur mort. Notons aussi le faible taux de natalité qui risque d'encore prendre un coup. Si la santé des futurs parents est compromise, on peut s'inquiéter des conséquences négatives sur le taux de natalité au Québec qui figure déjà au palmarès des plus bas taux du monde.

1960

L'industrie touristique risque aussi d'être menacée. Une certaine rentabilité issue de l'implantation de porcheries industrielles est possible, mais elle fera diminuer la rentabilité du tourisme dans nos régions, si paisibles et attrayantes à visiter.

1965

Bref, il faut prendre conscience des dangers de contamination des eaux et des conséquences de celle-ci. Cette ressource naturelle gratuite et renouvelable est sur le point de changer de statut.

Mme ISABELLE PELLETIER :

1970 Juste avant de conclure, j'aimerais vous dire que les étudiants du groupe de travail social viennent d'à peu près toutes les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, ça fait qu'on inclut, là, Ville Dégelis, Trois-Pistoles, Amqui, Sainte-Anne-des-Monts, ça fait l'ensemble. Puis je veux aussi vous montrer que les opinions sont très... en tout cas, des fois, c'est assez... c'est assez cru comme opinion, mais c'est vraiment tiré de ce que les jeunes ont voulu dire à la Commission.

1975 Donc, en conclusion, nous croyons fermement que des conséquences irréversibles peuvent survenir. Il faudrait commencer à penser à celles-ci et mettre les priorités aux bonnes places. Beaucoup de questionnements sont encore présents et restent sans réponse. La clarification de certains éléments est quelque chose qui devrait être fait dans le cas des porcheries industrielles.

1980 Ce mémoire collectif est un reflet des pensées de la jeunesse, aucunement scientifique. Les questions qui suivent sont des pistes de réflexion sur lesquelles nous, les jeunes, souhaitons lancer toute la société et ses dirigeants.

1985 Bonne réflexion!

M. MARCO BASQUE :

Alors, Madame la Présidente et Monsieur Dumais, ces questions.

1990 Quels dommages pour la santé l'humain subira-t-il s'il est exposé à la pollution porcine?

Si ce jeu continue, serons-nous obligés d'acheter l'eau à d'autres pays plus conscientisés que nous et ayant la santé publique à cœur?

1995 L'air est la seule chose qui nous est offerte gratuitement, va-t-il falloir se mettre à payer celle que l'on respire?

Est-ce que les intérêts d'ordre financier reliés à la production porcine sont plus importants que la qualité des conditions de vie des citoyens?

2000 Puis... c'est ce qu'il en était pour les questions.

Mme ISABELLE PELLETIER :

2005 Merci beaucoup, madame Boucher et monsieur Dumais.

LA PRÉSIDENTE :

2010 C'est moi qui vous remercie. En fait, c'est nous qui vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique.

2015 J'aimerais quand même essayer d'en savoir un petit peu plus de vous et d'en savoir un petit peu plus sur l'idée qui vous a amenés à présenter un mémoire à la Commission. Vous auriez pu choisir n'importe quel sujet, mais pourquoi avez-vous choisi celui de la production porcine au Québec?

Mme ISABELLE PELLETIER :

2020 Comme je vous ai dit au début de la présentation, c'est venu d'un cours qui s'appelle Travail social et Actualité. Ce cours-là est axé beaucoup sur l'actualité présente dans la région ici. Le professeur est quelqu'un de très conscientisé à la cause, c'est quelque chose qui l'intéresse énormément.

2025 C'est sûr que souvent, les professeurs nous invitent à participer à des consultations publiques et autres présentations du genre, puis ça, c'est quelque chose que lui, il voulait qu'on voie, donc les élèves sont venus à la consultation publique et de ça est venue l'idée de faire un examen concernant la question, là. C'est, en gros, pour ça qu'on est ici.

2030 Puis c'est certain aussi que nous, on se trouve un peu conscientisé par ça parce qu'on est des étudiants en travail social, on est là... nos «jobs», ce n'est pas juste aider des gens, c'est aussi défendre des droits puis aider les personnes que leurs droits sont lésés à pouvoir avancer là-dedans, puis c'est un peu une raison aussi pour laquelle on est là, là.

LA PRÉSIDENTE :

2035 D'accord. Vous dites, dans votre mémoire, à un moment donné, que le droit de produire, c'est égal au droit de polluer. Vous dites ça en page... attendez, je vais vous trouver la page, 5...

2040 **Mme ISABELLE PELLETIER :**

5?

LA PRÉSIDENTE :

2045 Je vais revérifier, là. Page 5 de votre mémoire, en bas, juste en bas, là, le dernier paragraphe, vous dites, les dernières lignes : «Mais pourquoi ne pas mettre sur pied une loi qui permet de produire mais non de polluer?».

2050 En d'autres termes, le fait que l'on donne le droit de produire aux agriculteurs, pour vous, c'est comme de dire qu'on leur donne le droit de polluer?

Mme ISABELLE PELLETIER :

2055 C'est dans le sens que... peut-être que la formulation de la phrase a peut-être été mal
faite. C'est dans le sens que pourquoi pas donner le droit aux producteurs de produire, mais
aussi d'instaurer des lois ou des règles qui feront en sorte que, en décidant de produire, la
pollution doit être gérée d'une bonne manière ou ils doivent justement pas polluer. C'est le
sens de la question qu'on voulait qu'elle ait, là. Ça a peut-être été mal... c'est ça...

2060

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2065

Mme ISABELLE PELLETIER :

... ça a peut-être été mal...

LA PRÉSIDENTE :

2070

C'est peut-être moi qui ai mal compris aussi, là. Ça peut arriver.

Mme ISABELLE PELLETIER :

2075

Ça arrive, oui!

LA PRÉSIDENTE :

2080 Mais c'est parce que j'ai déjà... parce que j'ai déjà entendu ça dans... il y a quelques
années, le droit de produire, c'est...

Mme ISABELLE PELLETIER :

L'erreur est humaine.

2085

LA PRÉSIDENTE :

... on vient de donner le droit de produire aux agriculteurs, donc on vient de leur donner
le droit de polluer. J'ai déjà entendu ça, déjà. Alors, quand j'ai vu ça...

2090

Mme ISABELLE PELLETIER :

Ce n'est pas ce qu'on voulait dire.

2095

LA PRÉSIDENTE :

... ça m'a fait sourire. Ce n'est pas ce que vous voulez...

Mme ISABELLE PELLETIER :

2100

Ce n'est pas ce qu'on voulait dire.

LA PRÉSIDENTE :

2105

D'accord. Donc, ce que vous voulez dire, c'est que, en autant que les agriculteurs utilisent des bonnes pratiques qui vont faire en sorte...

Mme ISABELLE PELLETIER :

2110

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

... de protéger, un, la qualité de l'eau parce que c'est ce qui est important pour vous...

2115

Mme ISABELLE PELLETIER :

De l'air et des sols. C'est ça.

2120

LA PRÉSIDENTE :

... et de l'eau... et de l'air...

Mme ISABELLE PELLETIER :

2125

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2130

... vous allez être heureux...

Mme ISABELLE PELLETIER :

C'est ça.

2135

LA PRÉSIDENTE :

... et vous allez être des citoyens heureux dans vingt-cinq (25) ans?

2140

Mme ISABELLE PELLETIER :

Oui. Puis on va être content de rester dans notre belle région.

LA PRÉSIDENTE :

2145

Alors, je vous remercie beaucoup d'avoir participé.

Mme ISABELLE PELLETIER :

2150

Merci!

LA PRÉSIDENTE :

Merci à tous les étudiants qui ont participé à ça.

2155

(APPLAUDISSEMENTS)

Alors, maintenant, c'est au tour du Comité civique de Sainte-Luce.

2160

Alors, je vous rappellerais que ce serait important qu'on garde le silence dans la salle pour qu'on puisse entendre les propos de nos participants.

Et je vais vous présenter, peut-être juste me faire un signe de la tête au même moment.
Monsieur Gaétan Fortier.

2165

M. GAÉTAN FORTIER :

Bonsoir.

2170

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Jean Gallant.

M. JEAN GALLANT :

2175

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2180

Et monsieur Michel Roussel.

M. MICHEL ROUSSEL :

Bonsoir.

2185

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir et bienvenue à cette consultation publique. Alors, vous avez la parole.

2190 **M. MICHEL ROUSSEL :**

Bonsoir, madame Boucher, monsieur Dumais, puis tous les autres citoyennes et citoyens rassemblés ici ce soir.

2195 C'est avec beaucoup d'émotions et avec plusieurs convictions que nous avons réuni nos énergies afin d'exprimer aujourd'hui diverses réalités et plusieurs préoccupations liées au dossier du développement de l'industrie porcine au Québec. Nous sommes conscients des enjeux complexes à débattre.

2200 Dans un premier temps, monsieur Michel Roussel, ex-conseiller municipal et ex-président du Comité civique de Sainte-Luce, présente certains éléments historiques ainsi que la problématique du pouvoir et des enjeux liés au développement de la production porcine.

2205 En deuxième lieu, monsieur Jean Gallant, ex-maire de Sainte-Luce, présente des propos sur la justice et la paix sociale.

2210 Et, en troisième lieu, moi-même, ex-conseiller municipal et actuel porte-parole du comité civique de Sainte-Luce, traite sommairement des problèmes liés au fardeau de la preuve et à l'inégalité des moyens de défense des diverses parties impliquées dans un dossier judiciairisé de pollution.

2215 Finalement, quelques recommandations vous seront présentées dans notre conclusion. Monsieur Roussel?

2215 **M. MICHEL ROUSSEL :**

Je fais la partie : Je me souviens.

2220 Belle époque que les années quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-sept (96-97) où l'État québécois injectait des milliards dans l'industrie porcine. L'agriculture à dimension humaine avec des voisins heureux, c'était la formule magique du ministre Trudel à l'époque.

2225 Les intégrateurs infiltrent les conseils municipaux qui n'ont pas de règlement local pour se protéger. Une fois la demande de permis de construction déposée au conseil, les citoyens n'ont d'autres choix que d'aller du côté juridique et, simultanément, de faire déposer un avis de motion pour stopper cette hémorragie par règlement municipal. Oubliez la négociation, c'est fini.

2230 Depuis longtemps, à la table des MRC, les maires agriculteurs favorisaient la non-réglementation. Combien de municipalités comme nous se sont fait passer un savon en douce par un conseiller promoteur et/ou un maire promoteur?

Lorsque l'installation de production porcine est acceptée, il n'y a pratiquement plus de recours sauf s'il y a non-respect de leur certificat d'autorisation ou de la réglementation

2235 environnementale. Les citoyens sont livrés à eux-mêmes. C'est donc à eux que revient le fardeau de la preuve. La solution à l'implantation serait le référendum local décisionnel -- on y reviendra plus tard -- sinon, l'application de produire de certains en milieu rural pose un sérieux problème de cohabitation.

2240 Les mégaporcheres se multiplient comme des champignons, souvent même au mépris de la légalité et de la démocratie la plus élémentaire. On doit mettre en application des mesures de contrôle de la pollution et mettre au point de nouvelles pratiques agricoles moins polluantes.

2245 Notre comité de vigilance. Il avait comme mandat de suivre l'implantation porcine, d'identifier des solutions problématiques et d'assurer le respect de la réglementation. Eh bien, ce comité n'a vécu qu'une seule année. La stratégie est assez simple : enfermer les comités de citoyens dans un comité de vigilance où ils sont largement minoritaires et où les décisions sont prises par consensus.

2250 Notre expérience. On constate l'affaiblissement des normes, la difficulté d'amorcer des procédures d'analyse et d'études d'impact, la vision à court terme, le gouvernement qui est en train d'hypothéquer notre avenir, le déficit démocratique d'un référendum et les tensions qui se diversifient, tensions au sein de la municipalité, tensions entre les citoyens ruraux, tensions
2255 entre les citoyens et les agriculteurs, tensions dans les familles même, tensions entre les groupes, menaces de la paix sociale. Il finit par planer sur nos têtes cette fameuse loi d'Omerta.

2260 Notre vision. Malgré les griefs des citoyens, nos régions rurales se transforment en de vastes parcs industriels agricoles. Notre besoin essentiel, absolu, primordial et vital. Les communautés et leurs élus municipaux devront avoir le droit d'aménager leur territoire en fonction du bien collectif.

Merci.

2265 **M. JEAN GALLANT :**

Ma partie que je vais faire concerne l'élément... l'aspect justice et paix sociale qui entoure les projets de porcherie. Dans les débats qui entourent l'implantation de ces projets-là, les problèmes reliés à la justice et paix sociale sont très peu abordés.

2270 C'est pourquoi nous allons démontrer à la Commission, par des faits, cette facette du problème qui laisse des cicatrices souvent permanentes, tant au niveau physique que psychique, dans nos communautés. Nous allons également proposer à la Commission une solution à cet épineux problème.

2275 L'histoire démontre que presque tous les projets d'implantation de porcherie au Québec où la population n'était pas en faveur d'un tel projet sur son territoire se sont faits toujours dans le tumulte.

2280 Ces projets, dès qu'ils sont rendus publics, dégènèrent rapidement en conflits entre opposants et producteurs. Dans certaines régions, ces conflits peuvent prendre l'allure d'une guerre entre les parties, où la paix sociale est menacée.

2285 Au début des années quatre-vingt-dix (90), un opposant au projet de porcherie dans la région de Lévis s'est enlevé la vie publiquement pour démontrer son désaccord et son impuissance d'agir face au conflit. Dans le Bas-Saint-Laurent, une mairesse est décédée d'une crise cardiaque suite à un très haut niveau de stress suite à des projets d'implantation de porcherie dans sa communauté.

2290 Les débats deviennent rapidement très émotifs, laissent des cicatrices permanentes, les citoyens se sentent manipulés, ridiculisés, trahis par leurs élus municipaux qui ont à prendre la décision.

2295 Un fait important à noter est que, bien souvent, avant que de tels projets ne soient rendus publics, les intégrateurs ou promoteurs infiltrent ou font infiltrer les conseils municipaux par des partisans et ce, spécifiquement pour faire passer leurs projets. Ça s'est passé chez nous, à Sainte-Luce.

2300 Après quelques années en poste, on s'aperçoit qu'un projet d'implantation de porcherie pointe à l'horizon, que des élus municipaux ou des proches sont directement impliqués dans celui-ci. En principe, lors d'élection, la population transfère son pouvoir de décision aux élus municipaux. Cette pratique d'infiltration vient débalancer ce pouvoir. Cette pratique sournoise doit être contrebalancée en changeant la façon actuelle d'autoriser ou non ces projets dans les communautés où la masse n'en veut pas. Alors donc, où est la démocratie?

2305 Des élus sont placés là pour leur propre intérêt et non dans l'intérêt public. Cette situation contribue à envenimer davantage le débat. Nous faisons face à deux (2) réalités bien différentes : le droit de produire versus le droit commun. Par droit commun, nous entendons ici, le choix de pouvoir jouir de son environnement -- air, eau, sol -- le droit à la quiétude, le droit à la paix, le droit de vivre en bon voisinage, le droit d'être respecté et de respecter l'autre, le droit de regard sur le développement de son propre territoire.

2315 Pour remédier à ce problème, nous proposons à la Commission que tous les projets d'implantation de porcheries industrielles au Québec soient sujets à la Loi sur les élections et les référendums, considérant que ce sont les projets de développement les plus controversés au Québec, considérant qu'on ne doit pas laisser ce choix à sept (7) personnes seulement – on parle ici des conseils municipaux – considérant que le dernier mot en termes de développement du territoire appartient à la population. Un modèle semblable à la Suisse où toute question est toujours soumise aux communautés ou, si on veut, le modèle des règlements d'emprunt municipaux.

2320 La solution proposée pourrait être faite de la façon suivante : le conseil municipal informe du projet sa population lors d'une réunion publique, après quoi, le registre est ouvert. Si les signatures atteignent le nombre prescrit, il doit y avoir référendum sur l'implantation ou

2325 non du projet et le résultat du référendum est alors décisionnel et non consultatif. Suite au
résultat, les parties n'ont aucun droit de recours.

2330 Les projets d'implantation de porcheries de petite envergure sur lisier solide ou les
projets de plus grosse envergure qui sont présentés avec des moyens de traitement de fumier
reconnus pour la protection de l'environnement n'auraient pas à passer par ce processus, afin
de respecter le droit de produire de l'autre partie.

M. GAÉTAN FORTIER :

2335 La troisième partie de notre mémoire collectif s'appelle «Le fardeau de la preuve». On
n'a pas énuméré ici toutes les références historiques au niveau judiciaire qui ont été vécues, on
a pris le terme dans sa généralité. Suivra aussi une mise en situation qui n'est pas directement
reliée à l'industrie porcine, mais je tiendrais à la faire connaître à la Commission.

2340 Un fardeau juridique lié à l'implantation d'une production porcine industrielle, entre des
promoteurs et la grande majorité d'une population qui n'en veut pas sur son territoire, est un
combat entre David et Goliath que ce dernier – je dis bien Goliath – gagne presque à tout coup.
L'analyse statistique des jugements livrés par les tribunaux le démontrerait aisément.

2345 Quand vient le temps de se défendre devant les tribunaux, le poids et les moyens
financiers, légaux, d'expertises et de lobbying, des promoteurs sont disproportionnés en
comparaison des moyens dont dispose un simple citoyen, un comité de citoyens et même ceux
d'une municipalité.

2350 Trop souvent, certaines personnes du ministère de l'Environnement se retrouvent dans
des situations où elles sont prenantes à des décisions controversées et contestées devant les
tribunaux. Du fait que le ministère signe et émet des certificats d'autorisation relatifs à
l'implantation d'industries porcines sur un territoire où la majorité d'une population n'en veut
pas, le ministère devient, par le fait même, juge et partie à un litige entre deux (2) prétentions,
2355 les droits des promoteurs versus les droits des citoyens.

2360 Comment se fait-il que lorsque l'on s'adresse au ministère pour se défendre contre une
situation qui nous cause un problème de pollution, que c'est très souvent la victime qui se
retrouve au banc des accusés? On l'a vécu. Les victimes deviennent coupables de l'agression
polluante qu'elles subissent.

2365 Les plaidoiries musclées des avocats – et on a des textes à l'appui – des promoteurs...
donc, la plaidoirie musclée des avocats des promoteurs, fondée sur les lois et les règlements
actuels qui nous semblent favoriser le droit privé des promoteurs au détriment du droit collectif
d'une population, illustrent le paradoxe de la victime devenue l'agresseur et qui se retrouve sur
le banc des accusés pour avoir osé porter plainte.

2370 C'est difficile à accepter qu'un simple citoyen, qu'un comité de citoyens ou qu'une municipalité, qui se retrouve devant les tribunaux pour se défendre d'une situation préjudiciable à la protection de son environnement, se fasse porter le chapeau de l'agresseur.

2375 Ce n'est pas normal que le fardeau de la preuve incombe à la victime et non à l'agresseur présumé. Les coûts liés aux enquêtes, aux analyses des divers experts devraient être assumés par les pollueurs. La perspective pour les plaignantes victimes de payer la faramineuse facture liée aux enquêtes, intimide et dissuade à porter plainte et à poursuivre les coupables.

2380 De plus, la plupart des grosses compagnies et les ministères ont leurs propres experts et leur contentieux pour les défendre, tandis que le simple citoyen a peine à recruter un avocat compétent acceptant de défendre un dossier lié à une situation de pollution.

2385 D'autre part, nous avons, dans le passé, eu à payer des dizaines de milliers de dollars de frais judiciaires comme citoyens membres d'un comité de défense. Près de cent mille dollars (100 000 \$) de frais payés par nos taxes dans le dossier d'implantation des porcheries industrielles sur notre territoire. Ces factures à payer sont intimidantes et dissuasives pour toute personne qui souhaite porter sa cause devant les tribunaux.

2390 De plus, à noter connaissance, les frais judiciaires d'une compagnie sont déductibles d'impôts tandis que les frais engagés par une municipalité ou un comité de citoyens ou un citoyen ne sont pas remboursés par le gouvernement.

2395 Afin de remédier à cette situation d'inégalité des moyens et des ressources pour se défendre dans les cas de judiciarisation des litiges de pollution, nous croyons qu'il est nécessaire de créer un programme d'aide aux victimes d'actes de pollution environnementale.

2400 À cet effet, nous souhaitons que les membres de la Commission analysent la situation et recommandent dans son rapport des mesures concrètes favorisant l'égalité des chances et des moyens permettant que justice se fasse relative à des dossiers de protection de l'environnement.

Nous croyons que le fardeau de la preuve, dans des dossiers semblables, devrait être la responsabilité et assumé par l'État et que, le cas échéant, la facture ainsi créée, soit remboursée par l'agent pollueur.

2405 Cette proposition mérite d'être développée et bonifiée par des spécialistes du ministère de la Justice en collaboration avec les autres ministères concernés.

2410 Une étude de cas, une situation qui n'est pas nécessairement ou qui aurait pu être attribuable à un cas de pollution industrielle porcine, mais ce n'est pas le cas, je tiens à le préciser au départ. Sauf que la situation est très... elle illustre bien le propos que je tiens lorsque j'ai développé le fardeau de la preuve. Sans nommer personne, vous comprendrez que c'est des dossiers délicats.

2415 Un de nos concitoyens vient de perdre quinze (15) vaches laitières en l'espace de quelques mois. Les analyses préliminaires des experts démontrent, hors de tout doute, que c'est l'eau contaminée de son puits domestique, à deux cent quinze (215) pieds de profondeur, qui en est la cause.

2420 Au départ, l'étude des sources potentielles de contamination aurait pu laisser croire que les porcheries avoisinantes et l'épandage du lisier dans le secteur en soient la cause. La localisation du puits en relation avec le bassin versant exclut cette hypothèse. Ce n'est pas dû à ça, on le sait.

2425 Voici un exposé sommaire de l'information recueillie à ce jour, qui devrait être complétée ultérieurement par différentes... d'autres analyses ou recherches plus poussées. Pendant plusieurs années, la municipalité déposait ses déchets domestiques dans un dépotoir à ciel ouvert, situé en ligne droite sur l'axe nord-sud du bassin versant à environ 1,5 kilomètre en amont du puits contaminé.

2430 Ce site fut contaminé... ce site fut condamné – pardon – par le ministère de l'Environnement et recouvert d'une couche de sol. Il y a une quinzaine d'années, le ministère de l'Environnement autorise la municipalité à y déverser les boues usées de son étang aéré que cette municipalité devait restaurer.

2435 Donc, ce sont des millions de litres de boues contaminées qui furent transportées par grand camion citerne, que la municipalité siphonna de son étang afin de les relocaliser dans l'ancien site. Quelques semaines plus tard, tout le ruisseau, les rigoles du bassin versant se noircirent, dégagèrent de fortes odeurs et devinrent impropres à la consommation animale et humaine.

2440 Il est fort probable que la source de pollution de monsieur X soit reliée à cette situation. Il sera très difficile et coûteux à monsieur X d'en faire la démonstration. Il se heurtera à la municipalité impliquée et au ministère qui signa le certificat d'autorisation.

2445 De plus, tout ce bon monde voudra étouffer ce dossier délicat qui risque de nuire au développement résidentiel, à l'attrait touristique et industriel du secteur. Donc, ce citoyen a peu de chance et n'aura pas toute la collaboration nécessaire pour régler son problème. Actuellement, les assureurs privés de monsieur refusent de rembourser les coûts et pertes encourues et les frais d'enquête, d'avocats, d'amendes et autres.

2450 Qui peut aider monsieur dans son problème de pollution? Ça doit être le rôle du ministère de l'Environnement et celui de la municipalité d'assumer les corrections et l'aide qui découlent du tort causé par cette situation.

2455 De façon similaire, lorsqu'un puits d'un citoyen est pollué par l'épandage, le citoyen n'a aucune source d'expert pour lui aider à démontrer la cause. Le ministère de l'Environnement ayant émis le certificat d'autorisation a un parti pris et ne peut aider objectivement la victime.

2460 Nous recommandons à la Commission de proposer un organisme indépendant du
ministère de l'Environnement pour les victimes de pollution liée aux projets de porcheries
industrielles.

2465 À Sainte-Luce, depuis quelques étés, des citoyens en bordure du ruisseau Isaac
Saint-Laurent se plaignent en été des mauvaises odeurs. Cette situation fut rapportée sur
plainte à la municipalité et au ministère de l'Environnement.

2470 Le ministère a expertisé la source du problème en aval du ruisseau, sur la plage et non
en amont et ce, malgré que ces odeurs sont apparues lorsque les épandages ont débuté dans
le rang.

Voilà encore un fait qui démontre une situation où le citoyen payeur de taxes est laissé à
lui-même sans que l'on ait tenté d'identifier et d'intervenir sur la source du problème. Plusieurs
citoyens n'osent même plus porter plainte parce qu'ils se sentent «flushés» par...

2475 Depuis plusieurs années, une image bien connue me hante, c'est l'image de la
métaphore des trois (3) singes : celui qui ferme les yeux, celui qui se bouche les oreilles, celui
qui met les mains sur sa bouche pour se taire. Si rien de correct... de concret c'est-à-dire,
n'est fait dans le dossier porcin aujourd'hui, il faudra ajouter un quatrième singe qui se pince le
nez!

2480

(APPLAUDISSEMENTS)

En conclusion, Madame la Présidente... en conclusion – excusez-moi, là, d'avoir...-- en
guise de conclusion, nous réitérons les recommandations suivantes à la Commission.

2485

Que tous les projets d'implantation de porcheries industrielles au Québec soient
assujettis à la Loi sur les élections et les référendums, voir la page 15 du mémoire.

2490 Qu'un programme d'aide aux victimes d'actes de pollution environnementale soit créé
dans les délais les plus raisonnables possibles.

2495 De plus, nous souhaitons que le ministère de l'Environnement évite d'être juge et partie
dans les litiges controversés entre les citoyens et les agresseurs pollueurs; à tout le moins,
s'abstenir ou confier à une ressource externe indépendante les dossiers.

Merci de votre attention et merci du courage surtout que vous aurez à donner suite...
une suite réaliste à nos préoccupations.

Merci, Madame la Présidente, monsieur Dumais.

2500

M. JEAN GALLANT :

Si vous me permettez, Madame la Présidente, monsieur Dumais, avant de vous recéder la parole, j'aimerais peut-être... parce qu'il y a des points quand même d'actualité.

2505

J'écoutais au radio ce matin -- puis tout à l'heure, les gens de Saint-Valérien en ont parlé -- que les maires ou une partie des maires de Rimouski-Neigette, hier, vous présentaient leur accord au projet de développement porcin sur leur territoire.

2510

On en a entendu deux (2) ce soir. Ils sont huit (8). Donc, il y en a au moins deux (2) sur huit (8) qui sont contre. Donc, ce n'est pas tous, ce n'est pas l'unanimité, de un. Et ces gens-là, est-ce qu'ils parlaient au nom de leurs citoyens ou en leur nom propre? Ça, il faudrait se poser la question aussi avant.

2515

C'est un petit peu ce qu'on dit... le fond de notre mémoire vient dire ici, là. Je serais curieux de savoir.

2520

J'aurais une question aussi à vous poser avant de commencer. Nous, on provient de la MRC Mitis, de la Mitis. J'aimerais savoir combien de municipalités ont présenté soit un mémoire ou fait une présentation aux audiences du BAPE, de notre MRC?

Je savais la réponse.

LA PRÉSIDENTE :

2525

Il n'y en a pas.

M. JEAN GALLANT :

2530

Il n'y en a pas. Je savais la réponse. C'était pour la salle surtout.

2535

Pensez-vous ça normal? Je vous pose ça comme commissaires. Ce sont des gens qui sont là pour gérer des territoires, pour être là au niveau économique; qui viennent le dire au moins au niveau économique qu'ils sont pour. Les maires de la MRC Rimouski-Neigette l'ont dit. La Mitis? Rien.

2540

Il y en a chez nous, il y a des producteurs. Il y en a des porcheries d'établies chez nous. Il y a des citoyens dans notre milieu. Il y a des citoyens qui en veulent, il y a des citoyens qui n'en veulent pas. Ils ne sont pas là. Vous pensez qu'on peut leur laisser le pouvoir de décider après? Moi, je ne crois pas.

LA PRÉSIDENTE :

2545

Alors, on va procéder avec notre questionnement.

Dans votre mémoire, là, à la page 10, vous parlez d'un comité de vigilance. Vous dites : «Notre comité de vigilance avait comme mandat de suivre la mise en œuvre des projets

2550 d'implantation porcine, de procéder à l'identification des avenues de solutions aux
problématiques éventuelles et d'assurer le respect de la réglementation. On peut dire qu'un
certain travail a été fait la première année, ce qui, de prime abord, était plutôt facile à réaliser,
le vrai travail restait à faire et il n'est toujours pas fait aujourd'hui puisque ce comité n'existe
plus.»

2555 Qu'est-ce qui s'est passé? J'aimerais bien comprendre. Qu'est-ce qui s'est passé pour
que ça cesse?

M. JEAN GALLANT :

2560 Moi, en tant que maire de Sainte-Luce, monsieur Fortier, en tant que conseiller aussi à
Sainte-Luce, j'ai siégé sur le comité de vigilance, mais j'ai siégé en deuxième partie. On faisait
deux (2) réunions par année, c'était présidé par quelqu'un du ministère de l'Environnement et il
ne se passait absolument rien.

2565 La seule chose qu'on allait chercher là, des producteurs, c'était la date d'épandage.
Puis on essayait de s'assurer qu'ils n'épandent pas trop, trop en saison touristique tout
simplement, qu'on respecte au moins... qu'on soit capable de cohabiter ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

2570 C'était en rapport avec des projets déjà implantés?

M. JEAN GALLANT :

2575 Oui, trois (3) projets sur notre territoire.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

2580 **M. JEAN GALLANT :**

2585 On l'a vécu, nous autres, on l'a vécu de long en large. Je l'ai vécu, moi, du côté citoyen,
je l'ai vécu du côté maire. Aujourd'hui, la paix est revenue parce que probablement,
actuellement, il n'y en a pas de demandes sur notre territoire, puis peut-être qu'il n'y en a pas
parce qu'il y a un moratoire au Québec. O.K.? Mais la paix sociale, elle dort, là.

LA PRÉSIDENTE :

2590 Oui, monsieur?

M. GAÉTAN FORTIER :

2595 Oui. Je voudrais vous rappeler aussi qu'il y a un mémoire post... c'est-à-dire posthume qui a été fait, ça s'appelle «Les impacts socio-économiques et environnementaux des implantations de l'industrie porcine». Ça date de février quatre-vingt-dix-sept (97). Je vous les ai envoyés par courrier recommandé, il n'a pas été envoyé par ordi. Je souhaiterais que vous puissiez le lire, parce que toute l'argumentation, les références aussi par rapport aux études qui avaient été faites à ce moment-là.

2600 Le document, il est trop long, mais il est très documenté. Je souhaiterais que vous puissiez le lire attentivement parce que quand même, ça date de quatre-vingt-dix-sept (97) et je n'ai pas pu être tout le temps là, mais plusieurs questions qui ont été soulevées par d'autres groupes touchent les points qui ont été soulevés en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997), O.K., sur l'eau, l'air, le sol puis... bon, les coûts, les valeurs puis, en tout cas, les impacts
2605 comme tels au niveau de l'environnement, santé, économie et qualité de vie.

C'est un document de référence, je pense, qui vaut la peine d'être ressorti, là, des boules à mites. Je vous l'ai envoyé au ministère. O.K.

2610 Entre autres...

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous pourriez nous donner le titre du document?

2615 **M. GAÉTAN FORTIER :**

Ça s'appelle «Les impacts socio-économiques et environnementaux de l'implantation de l'industrie porcine à Sainte-Luce». Je l'ai envoyé chez vous, au BAPE, à votre nom d'ailleurs ou
2620 à madame Gaulin, pardon.

LA PRÉSIDENTE :

2625 Non, c'est important d'avoir le titre parce que quand on relit les transcriptions, on aime bien...

M. GAÉTAN FORTIER :

Oui.

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

... pouvoir mettre la main rapidement sur le document.

2635 **M. JEAN GALLANT :**

Madame Boucher, excusez. Je vous ai donné une réponse politique, là, si vous voulez, là, à votre question. Maintenant, je vais vous donner la réponse de citoyens.

2640 Les comités de vigilance, à mon avis, ne sont pas le moyen d'avoir la paix sociale dans un milieu. C'est un bobo un peu sur le «plasteur», puis...

UNE PERSONNE DANS LA SALLE :

2645 L'inverse!

M. JEAN GALLANT :

2650 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Sous le «plasteur»!

2655 **M. JEAN GALLANT :**

Un «plasteur» sur le bobo! C'est temporaire, ce n'est pas des solutions qui sont permanentes.

2660 Et il n'y a pas une communication entre les parties parce que les... -- comment qu'on pourrait dire ça? -- les intérêts des uns puis les intérêts des autres sont complètement différents, puis c'est difficile de rallier ça, c'est assez difficile.

LA PRÉSIDENTE :

2665 Alors, vous allez m'expliquer quelque chose. Comment un référendum peut faire en sorte de rétablir la paix sociale entre deux (2) groupes qui ont une position différente...

M. JEAN GALLANT :

2670 C'est une très bonne question!

LA PRÉSIDENTE :

2675 ... sur un projet donné?

M. JEAN GALLANT :

2680 C'est une très bonne question!

Un référendum, c'est un processus démocratique. O.K.? Donc, les citoyens qui sont en mesure d'aller s'informer lors d'une séance d'information publique, ils ont le moyen d'aller dire oui ou non à un projet. Ceux qui ne le font pas, bien, c'est bien de valeur, après ça, tu ne peux plus chialer, c'est fait.

2685

Les producteurs aussi ont le moyen de présenter leur projet de la façon qu'ils veulent le mener, puis les citoyens vont se faire un jugement sur... bon, bien, est-ce que ce projet-là, dans notre communauté, on est capable de l'absorber, on est capable de le faire? On a confiance au producteur, on sait que ce qu'il nous dit, il va le suivre. Comprenez-vous?

2690

On en a trois (3) chez nous, à Sainte-Luce. On avait peur, à l'époque, parce qu'on ne les connaissait pas beaucoup. Mais ce n'est pas des mauvais producteurs qu'on a, là, ce n'est pas ça qu'on vient vous dire à soir. O.K.?

2695

LA PRÉSIDENTE :

Oui, monsieur?

M. GAÉTAN FORTIER :

2700

Et dans ce sens-là, dans la mesure comme ça a été déjà dit que l'information circule puis qu'il y a une collaboration parce que... au temps où on était, puis il y a eu des efforts de faits, entre autres, pour regarder, par exemple, des technologies qui étaient moins polluantes, Biosor, entre autres, on sait que ce n'est peut-être pas la meilleure, mais on voulait amener une possibilité de trouver une paix sociale, justement, puis rétablir, parce que les citoyens et citoyennes qui avaient ces projets-là, c'était... c'est dommage, mais c'était des familles très, très... on était ami avec ces gens-là, tu sais, on avait des bonnes relations.

2705

Puis ils avaient le droit sauf... mais on souhaitait qu'on puisse avoir la garantie que ça protège aussi l'industrie touristique puis que ça protège nos nappes phréatiques. Déjà, à Sainte-Luce, on avait dans le Rang 3 ouest, tout ça, des puits déjà contaminés par les productions agricoles, des nitrates très élevés.

2710

Monsieur Laferrière pouvait vous le dire, bien, à la première présentation au mois de novembre, vous avez le dossier en main. Le ministère a collaboré. Déjà, on avait... -- comment je dirais? -- nos sols déjà vulnérables, déjà à des taux très élevés. Puis on connaît... il y a des recherches qui ont été faites scientifiquement pour démontrer les dangers de ça.

2715

Ç'a pris du temps avant, mais on a eu la collaboration, à un moment donné, du ministère de l'Environnement pour dire, bon, il faut surveiller ces puits-là, c'est des puits privés. On demandait l'appui du ministère de l'Environnement. On a fini par l'avoir. Il y a eu de très bonnes personnes qui ont donné des belles collaborations, mais ça a pris du temps puis ça a pris des revendications avec l'aide de Santé Québec, là, monsieur Laferrière.

2720

2725 Puis, tu sais, c'était toujours la crainte, là. D'un côté, on crée, on développe une industrie porcine. On avait déjà une belle industrie laitière florissante. Ce projet-là arrive à deux (2) kilomètres plus bas... quelques kilomètres plus bas, vous avez une industrie touristique relativement florissante où il y a cent vingt-cinq (125) emplois saisonniers. En tout cas, c'est toute cette problématique-là, puis il y a un secteur... bon.

2730 Bref, c'est comment... puis on était prêt à collaborer pour voir à des solutions. Ce n'était pas le refus systématique de voir des porcheries chez nous, c'était de s'assurer qu'on allait protéger notre nappe phréatique.

2735 Puis déjà, on sait qu'on a des investissements à court terme ou à un terme qu'on va avoir à faire pour trouver moyen de donner de la bonne eau ou conserver une bonne eau potable pour notre monde et les animaux qu'on produit chez nous aussi, parce que...

2740 Puis c'est toute cette problématique-là qui est vraiment inquiétante puis tout le monde devrait s'inquiéter de ça. Il faut trouver une solution où les producteurs vont pouvoir bien cohabiter avec le milieu, parce que... surtout dans des endroits où il y a cette cohabitation-là entre des économies diverses, agricoles, touristiques et autres, puis un milieu urbain qui est en plein milieu, comme champignon, si vous regardez la carte chez nous, vous avez un milieu, une concentration urbaine au milieu de tout ça.

2745 Donc, c'est qu'on croit qu'il y a des méthodes de produire. Et puis la madame, le monsieur, l'autre soir, le premier soir, c'est sûr qu'il y a des coûts peut-être plus élevés mais peut-être qu'on serait aussi bien de payer vingt-cinq (25) cents de plus comme consommateur le kilo puis qu'on puisse avoir notre façon de payer un système antipolluant ou un système qui aide la production porcine à avoir des technologies non polluantes. On est aussi bien de payer ça tout de suite que de ne plus avoir accès à de l'eau potable en quantité.

2755 Tu sais, l'or blanc, il est là, dans cinquante (50) ans, cent (100) ans d'ici, vous le savez, je suis persuadé que vous êtes convaincus de ça. Mais là, cette problématique-là, on la vit puis il y a sûrement moyen de trouver une façon de produire puis, en même temps, de se développer économiquement dans certaines places pour le bien-être. C'est le bien-être commun. C'est le bien commun qu'il faut trouver, là, puis vous avez un mandat extraordinaire entre les mains puis, c'est ça, il y a sûrement moyen de formuler les choses.

2760 Puis la question... il ne faudrait pas être obligé... c'est de valeur d'être obligé de parler, là, de difficultés au niveau de créer un programme d'aide aux victimes, il ne faudrait pas qu'il existe de victimes dans tout ce dossier-là. On n'aurait pas à se défendre devant les tribunaux dans ces dossiers-là, parce qu'il n'y en aurait pas de problèmes si on trouve des solutions tout de suite puis qu'on n'ait pas à réinvestir.

2765 Vous savez, dans l'industrie des papetières puis tout ça, ils sont rendus à plus de deux point cinq (2.5) milliards de dollars juste pour dépolluer, juste pour contrôler, tu sais. S'ils l'avaient fait avant ou s'il y avait eu des technologies puis des investissements faits avant, le problème... on ne serait pas avec le problème qui existe actuellement.

2770

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'aurais... je pense que je vous ai permis de vous exprimer suffisamment puis votre mémoire est assez explicite, mais je voudrais juste m'assurer de bien comprendre ce que vous voulez dire quand vous parlez de projets industriels, parce que vos recommandations sont en rapport avec l'implantation de projets industriels.

2775

Est-ce que vous parlez de porcheries où l'on a une gestion liquide des fumiers? Est-ce que c'est ça votre définition?

2780

M. GAÉTAN FORTIER :

Bien, projets industriels, Madame, suite aux études, on nous disait, en quatre-vingt-seize (96), l'étude d'impact puis tout ça, que le territoire chez nous pouvait prendre, je pense, jusqu'à vingt-cinq mille (25 000) unités porcs chez nous, de plus.

2785

Mais à quelque part, on a fait la preuve dans les études, les consultations qu'on a faites, si on considère en plus qu'aujourd'hui, ce qu'on ne savait pas dans le temps, qu'on s'en va vers le fumier liquide pour la production laitière, pour plusieurs, il s'est carrément... c'était... là, on parle de production de vingt-cinq mille (25 000) sur le territoire, parce qu'on a un territoire où c'est sablonneux, c'est vraiment... il y a des terres sablonneuses puis la nappe phréatique, à plusieurs endroits, n'est pas très profonde.

2790

Si on ajoutait toutes ces unités animales-là, c'était trop. On parle de vingt-cinq mille (25 000) porcs annuels, en plus de l'industrie laitière. C'est ce qu'on nous disait à ce moment-là, lorsqu'on a fait... on a payé vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) justement pour une étude d'impact, on a regardé ça puis, sur l'ensemble, combien il y avait... trente (30) quelques impacts puis on le dit dans l'autre document, là...

2795

En tout cas, bref, ça en rajoutait, là, ça devient une industrie, ça, vingt-cinq mille (25 000), là, que tu rajoutes par-dessus d'autres productions.

2800

LA PRÉSIDENTE :

Mais quand vous dites que tout projet d'implantation de porcherie industrielle au Québec soit assujetti à la Loi sur les élections...

2805

M. GAÉTAN FORTIER :

C'est des gros projets.

2810

LA PRÉSIDENTE :

... et les référendums, vous entendez quoi, là?

2815

M. JEAN GALLANT :

C'est des projets de, disons, mille (1 000) porcs et plus, qui sont sur lisier liquide.

2820

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. JEAN GALLANT :

2825

Je pense qu'on ne l'avait pas spécifié dans le rapport.

LA PRÉSIDENTE :

2830

Non, pas du tout.

M. JEAN GALLANT :

Oui.

2835

LA PRÉSIDENTE :

C'est pour ça que je vous pose la question.

2840

M. JEAN GALLANT :

Puis un peu plus... par la suite, on vous dit : bon, bien, les petits projets, quand on parle de...

2845

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

M. JEAN GALLANT :

2850

... manière rudimentaire, si on veut, où il y a cinq cents (500) bêtes sur lisier, ou les plus grosses, quand même qu'elles sont sur lisier liquide mais qui sont avec des moyens reconnus. Sûrement que dans le rapport, vous allez en recommander des moyens. Vous en avez entendu parler. Il y avait Biosor à l'époque. Mais Biosor maintenant, il a changé de nom, la compagnie a changé de nom. Ça existe aussi, mais il existe encore mieux aujourd'hui. Donc, vous allez sortir avec des recommandations.

2855

2860 Ces types de projets-là, même s'ils sont sur lisier liquide, à condition qu'il y ait un moyen reconnu environnemental pour s'assurer que le lisier, par la suite, ne vient pas, si on veut, créer un danger pour la nappe phréatique, à ce moment-là, ils seraient acceptables. Mais ça, ce bout-là, on l'a laissé à votre jugement.

LA PRÉSIDENTE :

2865 O.K. Mais c'est quand même bon d'avoir un peu...

M. JEAN GALLANT :

2870 Oui, je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

... l'esprit de la lettre.

2875 **M. JEAN GALLANT :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2880 Alors sur ce, on vous remercie pour votre témoignage. On va prendre connaissance de votre rapport.

(APPLAUDISSEMENTS)

2885 Alors maintenant, j'inviterais le Comité de citoyens du Bas-Saint-Laurent, Conseil région de l'Union paysanne à s'avancer et ses représentants, madame Marie-Claude Leclerc et monsieur Armand Pouliot.

2890 Alors, bonsoir, Madame et Monsieur.

M. ARMAND POULIOT :

2895 Bonsoir, Madame la Présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2900 S'il vous plaît! Juste un moment. S'il vous plaît, je demanderais à ce qu'on garde le silence. Vous pouvez sortir en silence de la salle. Merci.

Alors, à vous la parole.

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

2905 Bien, je vais vous... vous avez le mémoire...

LA PRÉSIDENTE :

2910 Est-ce que vous avez ouvert votre micro?

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

Je ne sais pas, ça doit. Oui.

2915 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

2920 Bon. Alors moi, ce que j'ai fait surtout dans... j'ai fait la recherche pour le mémoire, la rédaction puis tout ça. Moi, je l'ai fait, je peux dire, comme un gros survol des impacts environnementaux et sociaux pour tout le Bas-Saint-Laurent.

2925 Ce qu'on a fait, c'est un résumé pas mal condensé, là, de ce qu'on a envoyé comme mémoire. Le mémoire, je peux vous dire qu'on a fait des petites corrections au niveau de petits termes techniques agricoles, lisier, fumier, lisier liquide et compagnie. Vous allez en recevoir une copie éventuellement, là, par Internet.

2930 Alors, je commence avec le résumé du mémoire et Armand va prendre la suite pour les recommandations.

2935 Alors, les citoyens du Bas-Saint-Laurent sont très inquiets de la détérioration de leur territoire. Pour être en lien avec plusieurs comités, organismes régionaux et d'ailleurs, nous pouvons vous affirmer que l'inquiétude règne quant à la suite des événements.

2940 Il est temps que les gens soient réellement informés et sensibilisés aux enjeux écologiques et au choix de société que nous devons effectuer. La qualité de l'environnement se dégrade tout comme la qualité de vie dans les régions comme partout ailleurs. Ce qui pourrait faciliter la reprise en main de notre région est souvent court-circuité par des industries peu soucieuses du bien-être des collectivités locales et de la qualité de l'environnement.

2945 Certaines particularités de la Loi 23 et, par la suite, de la Loi 184 ont déclenché une détérioration de notre milieu. Le cas des porcheries et le harcèlement répétitif, en raison des épandages de lisier surtout, nous interpellent puisqu'il est un des facteurs importants de la dégradation de notre environnement.

2950 En s'imposant en quelques décennies comme une des seules productions viables au Québec, l'industrie porcine a contribué à la disparition de plusieurs productions agricoles diversifiées qui pouvaient assurer une sécurité alimentaire aux citoyens des régions et à dégrader l'environnement incluant le fleuve, par les écoulements.

2955 Les préoccupations des producteurs se défendent dans une optique d'expansion économique, mais elles se font au détriment de la santé de la population et de l'environnement. Il est dommage qu'une organisation comme l'UPA qui, au départ, visait l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs, perde de vue les règles les plus élémentaires de l'agriculture et applique les lois du marché qui ne se soucient pas des conséquences qu'elles entraînent chez les agriculteurs dans le milieu rural et régional.

2960 Les coûts liés à la décontamination des sols, des eaux, de l'air ainsi que les coûts sociaux liés à la santé et au bien-être en zones rurales sont énormes. L'expansion économique est souhaitable à condition de respecter des normes environnementales rigoureuses et de se soucier du bien commun. Nous en payons déjà les conséquences.

2965 L'autonomie et la relance des régions ne peuvent exister sans des productions alimentaires locales et disponibles pour la population en premier lieu et sans une saine gestion de nos ressources naturelles. Les produits alimentaires de base disponibles localement proviennent en grande majorité de l'extérieur de la région et même du Québec.

2970 Malgré le moratoire imposé sur la production porcine dans le Bas-Saint-Laurernt, il y a lieu d'examiner les impacts environnementaux et sociaux qui persistent et de prévenir que ceux-ci ne se perpétuent. Il faut revoir certaines pratiques agricoles pour sauvegarder un environnement plus sain et viable.

2975 Nous sommes inquiets non seulement en tant que citoyens mais aussi pour les agriculteurs qui subissent les conséquences et les lois du marché. Les tensions rurales entre citoyens et agriculteurs sont compréhensibles mais déplorables. Les enjeux économiques et environnementaux ne devraient pas se confronter, ils doivent s'inscrire dans une démarche commune pour établir des règles qui respectent la zone de confort en milieu rural et favoriser la coexistence harmonieuse des citoyens ruraux, des agriculteurs et de tous les citoyens qui partagent le territoire.

2985 Pour la recherche, les données spécifiques et récentes sur la région du Bas-Saint-Laurent sont assez difficiles à obtenir et surtout à cerner. Certaines données sont soit non disponibles, parfois un peu anciennes ou sous le sceau de la confidentialité, en ce qui concerne particulièrement la production porcine. Nous devons nous fier aux données officielles et questionner celles qui sont absentes.

2990 Entre les zones d'activités limitées ou les bandes... les municipalités en surplus de lisier, entre juin deux mille un (2001) et juin deux mille deux (2002), pour l'ensemble du Québec, le nombre des municipalités en surplus de lisier est passé de cent soixante-cinq (165) à deux cent quatre-vingt-un (281).

2995 Trente-deux (32) municipalités dans le Bas-Saint-Laurent sont atteintes, soit onze point
trente-huit pour cent (11.38 %) du Québec. Pour la MRC de Kamouraska, ça représente
soixante-dix-sept pour cent (77 %) de la population; la Matapédia, quinze pour cent (15 %) de la
population; la Mitis, vingt pour cent (20 %) de la population; Les Basques, vingt pour cent
(20 %); Matane, six pour cent (6 %); Rimouski-Neigette, soixante-sept pour cent (67 %);
Témiscouata, six pour cent (6 %) et Rivière-du-Loup, cinquante-six pour cent (56 %).

3000 Ce qui représente près de quatre-vingt-cinq mille (85 000) personnes ou quarante pour
cent (40 %) de la population régionale qui sont potentiellement affectés par les surplus, en plus
de toutes les municipalités qui sont voisines, qui peuvent être touchées par la pollution
atmosphérique et les contaminations fort probables d'eaux et de sols. Les sources n'indiquent
3005 pas, comme vous pouvez le constater, les zones de surplus de la saison deux mille deux (2002),
qu'on n'a pas réussi à trouver. Bon.

La production porcine et le milieu rural.

3010 Les risques de contamination sont nombreux sur les terres d'épandage et avoisinantes.
Il y a évidemment un danger dans la coexistence des fermes industrielles et les autres.

3015 De plus, l'existence de production agricole utilisant le lisier risque de compromettre les
activités découlant du tourisme régional, incluant l'agrotourisme particulièrement, par les
émanations nauséabondes de lisier et aussi faire reculer tous ceux qui ont l'intention de rester
ou de s'installer en région.

3020 Les municipalités déjà ciblées par les surplus et les municipalités avoisinantes sont
affectées de plus en plus par l'air contaminé sans compter la forte probabilité de contamination
de l'eau potable.

3025 L'air contaminé provient principalement de l'épandage répétitif et excessif de lisier et des
champs de maïs et de soya qui sont aspergés de pesticides ou déjà génétiquement modifiés
comme le «Round-up», contamination remarquable particulièrement pour son odeur exécrable
et les substances nocives qui se propagent.

3030 Les citoyens qui vivent dans ces régions voient leur qualité de vie chuter
dramatiquement, particulièrement pendant l'été, et les risques pour la santé sont très élevés
pour les citoyens des villages et ceux des fermes aussi.

3035 Les alternatives sont simples : soit demeurer à l'intérieur pendant la saison des
épandages, soit se résoudre à déménager hors de la zone contaminée, ou soit de venir à une
audience du BAPE. Nous n'avons pas d'indice pour la dévaluation. Par contre, plusieurs
témoignages dénotent des chutes de l'ordre de quarante pour cent (40 %) et plus au niveau, là,
des maisons et de... en tout cas, la qualité de vie puis tout ce qui s'en ressent.

Premières petites questions : Y a-t-il des compensations prévues pour ces pertes? Qui devrait assumer ces pertes? Le citoyen, le pollueur ou le gouvernement?

3040 Existe-t-il des indices permettant de déceler le taux de pollution atmosphérique en milieu rural permettant d'indiquer que la zone est à risque pour la population?

3045 Existe-t-il une zone de confort selon les lois de l'environnement ou celles de la santé? Une zone qui serait déclarée viable où l'air, l'eau et les sols ne sont pas contaminés et ne puissent nuire au bien-être général des citoyens. Bon.

On a effectué une petite recherche aussi sur les petits impacts sur la santé par les contaminants agricoles.

3050 Le système respiratoire en milieu rural est soumis à des agressions physiques, toxiques et allergiques importantes et répétées. Outre les particules communes de l'environnement habituel, il faut ajouter les substances chimiques et leurs dérivés : insecticides, herbicides, fongicides, additifs alimentaires du bétail, engrais; mais aussi substances issues de la fermentation du lisier : ammoniacque, CO₂, NO₂, hydrogène sulfureux.

3055 On peut noter deux (2) maladies respiratoires fréquentes chez les agriculteurs : bronchite chronique et l'asthme professionnel, et aussi des maladies qui découlent aussi des maladies respiratoires, des oedèmes pulmonaires toxiques, et cetera.

3060 Il est indéniable qu'il y a un lien direct aussi entre la production de lisier, les cultures et la santé des citoyens.

3065 Les effets connus du public des plantes génétiquement modifiées sont les risques d'allergie et une augmentation croissante de la résistance aux antibiotiques. Les informations demeurent encore restreintes et sont souvent étouffées par les producteurs de ces semences.

3070 Les cultures OGM entraînent obligatoirement une augmentation croissante de l'utilisation de pesticides. Les expositions les plus dangereuses touchent d'abord et avant tout les producteurs, leur entourage immédiat, le milieu rural et les citoyens qui sont dans les villages ou dans les environs.

3075 Dans une étude sur les pesticides, on remarque, entre autres, une baisse de fertilité plus forte chez les hommes exposés et, conséquemment, des anomalies de reproduction. Aussi, les risques de cancer sont cinq (5) fois plus élevés en milieu rural : leucémie, tumeurs du cerveau, cancers gastro-intestinaux, de l'appareil urinaire, de la prostate et les cas de cancers aussi chez les enfants.

LA PRÉSIDENTE :

3080 S'il vous plaît, est-ce qu'on pourrait garder le silence? Merci.

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

3085 Les effets sur le cerveau. Il y a de plus hauts risques de maladie de Parkinson, des troubles de mémoire, d'anxiété, d'irritabilité et de dépression. Chez les enfants exposés aux pesticides, on dénote des retards pour la force physique, la coordination motrice et la mémoire à court terme.

3090 Les effets aussi des nitrates, produits par les surplus, sur la santé sont liés à la transformation des nitrates en nitrites et éventuellement en nitrosamines au niveau du tube digestif. Au niveau des nitrates, ce sont surtout les jeunes enfants et les femmes enceintes qui sont les plus vulnérables et aussi pour les bébés qui sont en gestation.

3095 Ils peuvent provoquer aussi des réactions qui sont semblables à des allergies, de l'urticaire, des maux de tête, chez les adultes prédisposés ou plus fragiles. Ils affectent l'absorption de la vitamine A ou, en tout cas, annulent l'activité des vitamines A et B et ils sont cancérigènes.

3100 Bien entendu, les études ne sont pas spécifiques au Québec et il en existe... en tout cas, je n'en ai pas trouvé beaucoup, mais il n'en reste pas moins qu'elles offrent plusieurs similitudes notamment au niveau des contaminants chimiques puisque ce sont sensiblement les mêmes produits qui circulent sur le marché agricole à l'échelle de la province et souvent à l'échelle mondiale. C'est à peu près les mêmes compagnies qui vendent toutes les mêmes choses.

3105 Pour ce qui est de l'eau potable. Avec la politique de l'eau qui a été annoncée, en espérant qu'elle soit mise en application, les municipalités qui desservent plus de cinq mille (5 000) habitants devraient réaliser quatre (4) fois par année le suivi, notamment pour les pesticides dans l'eau qu'elles distribuent et éventuellement installer un système de traitement d'eau plus adéquat, quoique plus coûteux, car les systèmes conventionnels détectent moins facilement les pesticides.

3115 Il y a lieu de s'inquiéter pour les municipalités comptant moins d'habitants, comme c'est le cas de presque toutes les municipalités du Bas-Saint-Laurent. Dans celles qui ont été relevées précédemment en surplus, il y a peut-être deux (2) municipalités qui peuvent se prévaloir de tests, où ces municipalités ne seraient pas dans l'obligation d'un suivi. Alors, en tout cas, on y reviendra dans les recommandations.

3120 Les réglementations comptent sur un meilleur contrôle à la source. Il serait sans doute plus approprié d'éliminer les pesticides nuisibles à une saine gestion de l'eau potable et de choisir les alternatives plus écologiques déjà existantes, ce qui réduirait passablement les coûts de traitement de l'eau qui sont pris en charge par les municipalités actuellement et à l'avenir.

M. ARMAND POULIOT :

3125 Bon. O.K. Maintenant, dans la partie des recommandations.

3130 Premièrement, on recommande des études exhaustives de caractérisation de l'eau potable. Nous demandons une analyse pour tout le Bas-Saint-Laurent, comme celle présentement en cours par le ministère de l'Environnement dans les régions ciblées, reconnues en surplus de lisier, afin d'identifier les sources potentielles de contamination dont les résultats sont attendus en mai deux mille trois (2003).

3135 Plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont déjà aux prises avec des surplus de lisier et des problèmes de plus en plus fréquents d'eau potable. Il y aurait lieu de vérifier sérieusement s'il y a un lien entre l'épandage répétitif de lisier et leur problème d'approvisionnement en eau.

3140 Il faudrait prendre des mesures dans les plus brefs délais, soit dès le printemps deux mille trois (2003), pour échantillonner les eaux de surface et souterraines des municipalités déjà atteintes par des surplus et les municipalités périphériques. Quarante pour cent (40 %) de la population est en zone de surplus, cela justifie amplement une étude de caractérisation.

3145 Mesurer si la concentration en nitrates est réglementaire, soit dix (10) milligrammes par litre, et les autres composantes dont les pesticides et les antibiotiques pouvant nuire à la santé des citoyens.

3150 Prendre des mesures dans les plus brefs délais, soit dès le dégel deux mille trois (2003), pour échantillonner les eaux de surface et souterraines des municipalités déjà atteintes par des surplus et les municipalités périphériques. Et voir, conséquemment, quelles mesures doivent être prises pour remédier à la situation. Un resserrement des engagements de la politique de l'eau, particulièrement dans les échanciers, serait plus que souhaitable.

3155 Deux (2). Abolition complète de toutes les semences OGM actuelles et à venir. Le cas de la Saskatchewan est un des cas unique au Canada, mais risque de s'étaler ailleurs et de détruire les autres productions agricoles, qu'elles soient biologiques ou simplement naturelles.

3160 Le brevetage du vivant est inacceptable tant au Québec qu'à l'échelle mondiale. Les cultures OGM justifient l'utilisation massive de pesticides de toutes les grandes cultures et contaminent les terres, les sols, l'air et l'eau.

Il est indéniable que les monocultures sont défavorables à l'équilibre des terres agricoles et que la rotation et la diversité des cultures sont reconnues comme plus viables.

3165 Trois (3). Abolition des pesticides. Les contaminations causées par les pesticides sont nombreuses et se propagent dans tout l'environnement.

3170 Quatre (4). Utilisation de la gestion solide du fumier. Remplacer l'épandage de lisier produit principalement par les industries porcines et, de plus en plus, par l'industrie laitière, par une gestion solide de fumier respectant l'équilibre des sols, des eaux et de l'air. Le traitement sur paille ou bran de scie a fait ses preuves et, de plus, est compostable. C'est le moyen le

plus écologique actuellement et le moins coûteux, d'autant plus qu'elle évite un usage excessif d'eau à l'heure où celle-ci pose des problèmes d'approvisionnement.

3175 Cinq (5). Évaluation des coûts réels de l'épandage de lisier. Composantes du lisier : soit neuf (9) parties d'eau pour un de fumier. Transport : essence et utilisation de camions-citernes et coûts sur les voies de transport et compactage des sols. Quantité d'eau potable utilisée par les usines de transformation animale.

3180 Six (6). Évaluation des impacts sur l'environnement et la population. Contamination et appauvrissement des sols. Contamination des eaux de surface et souterraines. Pollution de l'air. Répercussions sur la population : santé et détérioration de la qualité de vie en zone rurale, dévaluation des terrains et des terres agricoles. Comparer ces coûts avec ceux des lisiers et leurs impacts sur l'environnement.

3185 Sept (7). Faire valoir les principes de l'écoconditionnalité. Imposer des mesures plus strictes en environnement et mettre en application les principes d'écoconditionnalité. Valoriser, favoriser et reconnaître les productions existantes qui respectent l'environnement.

3190 Favoriser aussi les initiatives visant à encourager et revaloriser l'agriculture auprès de la relève. Stages en milieu agricole, programmes de soutien, parrainage en milieu agricole, et cetera.

3195 Favoriser des entreprises de transformation des produits locaux respectant des normes environnementales. Le transport engendre de lourdes dépenses énergétiques et produit des gaz à effet de serre indésirables.

Aussi, nous recommandons fortement l'exclusion du secteur agroalimentaire de l'OMC, Organisation mondiale du commerce.

3200 Huit (8). Accréditer le syndicat de l'Union paysanne.

Neuf (9). Rétablir la liberté d'association en agriculture.

3205 Dix (10). Répartition des unités animales. La trop grande concentration des unités animales a un impact trop négatif sur l'environnement, la diminution des unités par hectare permet de protéger les terres agricoles d'une détérioration massive.

3210 Une utilisation plus judicieuse du territoire permettrait la coexistence de plusieurs fermes, favoriserait une revitalisation de la région et en assurerait la diversité par des productions locales variées.

3215 Onze (11). Établir une zone de confort. Établir des normes de protection pour les citoyens en milieu rural.

Voici les pétitions que nous avons obtenues au cours des derniers mois. Des villages sont à la merci des épandages qui contaminent leur environnement immédiat. Bien que nous ayons obtenu plusieurs signatures, des citoyens ont refusé de signer, craignant des représailles et ce, dans plusieurs villages visités. J'ajoute que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ont refusé de signer les pétitions sous prétexte de recevoir des représailles ou des menaces. Je vais revenir là-dessus vers la fin.

Douze (12). Inspection vigoureuse par un comité indépendant du MAPAQ et de l'UPA. Il y aurait, selon nous, un conflit d'intérêt en leur confiant ce mandat.

Inspections de tous les lieux à risque soient concluantes pour les champs d'épandage de lisier de toute provenance porcine et bovine plus particulièrement, champs de maïs et de soya, les porcheries officielles et clandestines et les eaux.

Évaluer les pertes en boisés et les bandes riveraines. Les limites actuelles des bandes riveraines ne suffisent pas à protéger les cours d'eau de la contamination. Il faut rétablir et même augmenter les bandes riveraines.

Recenser toutes les productions porcines, les champs de maïs et de soya ainsi que les terres d'épandage de lisier sans exception. Les données sont actuellement déficientes et ne permettent pas d'avoir un portrait adéquat de la situation.

Le communiqué du vingt-six (26) avril deux mille un (2001), émis par le ministre Boisclair, annonçait un resserrement des contrôles dans les régions en surplus de lisier pour intensifier les inspections aériennes et terrestres.

Je cite : «Par ailleurs, pour faire suite à un récent avis de Santé publique recommandant que soit réalisée une étude approfondie sur les risques environnementaux et sanitaires associés aux productions animales, le ministère de l'Environnement, de concert avec l'Institut national de la santé publique du Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, est à finaliser un cadre commun de mise en œuvre d'une vaste étude de caractérisation des eaux de consommation des bassins versants jugés à risque. Ils s'inscrivent dans un plan d'ensemble qui comprend l'élaboration de la politique nationale sur la gestion de l'eau, la modernisation de la réglementation de l'eau potable et le captage de l'eau souterraine.»

Cette déclaration laisse espérer que les ministères poursuivent encore cette mise en œuvre. Ces paliers dépendent les uns des autres, ne serait-ce que pour la qualité de l'eau. L'équilibre environnemental est nécessaire pour assurer à la population une alimentation saine et de l'eau potable.

Il est impératif que ces paliers travaillent en concertation pour instaurer les normes répondant aux besoins nourriciers vitaux des citoyens et réduisent les risques pour la santé. Nous souhaitons, par ailleurs, que les ententes se poursuivent et élargissent leurs champs d'action dans les plus brefs délais.

3265 Nous insistons pour que le moratoire perdure tant et aussi longtemps que des mesures environnementales efficaces et généralisées ne seront pas mises en application en ce qui concerne la gestion du lisier. Les zones en surplus de lisier ont augmenté. Et le gouvernement ne doit pas seulement rassurer la population, mais l'informer et agir dans les plus brefs délais.

3270 Malgré tous les enjeux économiques, la priorité devrait-être celle de la santé de la population. Celle-ci passe par l'équilibre environnemental et la survie de l'agriculture dans le sens propre du terme. Nous réclamons du gouvernement du Québec une protection réelle de notre zone habitée et occupée en milieu rural.

Est-ce que vous désirez, Madame la Présidente, que je vous lise le texte de la pétition qu'on a fait circuler; on a-tu le temps? C'est serré?

3275 **LA PRÉSIDENTE :**

Je n'aurai pas beaucoup de temps pour vous poser des questions si vous le faites, mais c'est à vous de décider.

3280 **M. ARMAND POULIOT :**

3285 Bien, du moins, on avait demandé... la pétition était ceci : «Je, soussigné, considère être atteint dans la zone de confort à laquelle j'ai droit et victime de harcèlement rural continu en raison des épandages de lisiers de porcs et de vaches autorisés par la Loi 23 et ses règlements qui confèrent une immunité judiciaire aux agriculteurs. Je réclame du gouvernement du Québec une protection réelle de notre zone habitée et occupée en milieu rural.»

3290 C'est sous l'inspiration de la Loi canadienne des droits de la personne, un cours sur le harcèlement que j'ai suivi l'an dernier et que j'ai senti qu'il pouvait y avoir une adaptation en milieu rural.

LA PRÉSIDENTE :

3295 Ça complète votre présentation?

M. ARMAND POULIOT :

Oui.

3300 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

3305 Vous recommandez beaucoup de choses, alors c'est un petit peu difficile de... votre mémoire, là, ça concerne plusieurs éléments de la problématique. Mais il y a des choses que

j'aimerais vérifier avec vous, là, en tout cas, ça m'a fait inscrire un point d'interrogation à côté de l'élément. Vous parlez de porcherie clandestine, dans votre mémoire.

M. ARMAND POULIOT :

3310

Effectivement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3315

À quoi faites-vous référence?

M. ARMAND POULIOT :

3320

C'est parce qu'on a pu constater, dans certaines... je ne veux pas me baser sur des rumeurs.

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

3325

C'est surtout des témoignages qu'on a eus à gauche puis à droite, des petites maternités ou des anciennes porcheries qui sont désaffectées, isolées, puis que... pst pst pst, les petits cochons vivent tranquillement dans leur coin.

LA PRÉSIDENTE :

3330

O.K. Donc, c'est du bouche à oreille, là.

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

3335

Oui.

M. ARMAND POULIOT :

Hum hum.

3340

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Vous, vous n'en avez pas vu personnellement?

M. ARMAND POULIOT :

3345

De mes yeux vus, non, non.

LA PRÉSIDENTE :

3350

Non?

M. ARMAND POULIOT :

Mais c'est arrivé à nos oreilles.

3355

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

Disons que l'inspection aérienne pourrait peut-être être intéressante pour ça.

3360

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Vous parlez également, là -- il faut que je me réfère au mémoire...

M. ARMAND POULIOT :

3365

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3370

... attendez un petit peu. Vous parlez des bandes riveraines. Vous dites que les limites actuelles des bandes riveraines ne suffisent pas à protéger les cours d'eau de la contamination. Bon.

M. ARMAND POULIOT :

3375

C'est assez complexe, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3380

Oui. Donc, vous faites référence à ce qui est prévu dans le Règlement sur les exploitations agricoles où on dit qu'on ne peut pas fertiliser à l'intérieur d'une bande de trois (3) mètres?

M. ARMAND POULIOT :

3385

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3390

Vous souhaiteriez que cette bande-là soit élargie à...

M. ARMAND POULIOT :

3395

Ah oui.

LA PRÉSIDENTE :

... plus large que ça?

3400 **M. ARMAND POULIOT :**

Bien, il y a des endroits, c'est selon les endroits, là, dépendant...

LA PRÉSIDENTE :

3405

Hum hum?

M. ARMAND POULIOT :

3410 ... là, des types de sols. Mais il y a des endroits qui revendiquent quinze (15) mètres mais...

LA PRÉSIDENTE :

3415

Mais est-ce que vous faites référence à l'interdiction d'épandage ou si vous faites référence à l'implantation d'une bande riveraine qui assurerait également la biodiversité?

M. ARMAND POULIOT :

3420

Oui. Bien, c'est que c'est parce que les bandes riveraines, en fait, à ce moment-ci, se réfèrent à des épandages de lisier, on parle d'épandages de lisier. C'est sûr et certain que si on s'en va vers une gestion solide, bien, à ce moment-là, la question des bandes riveraines va être adaptable et adaptée à la procédure de gestion solide du fumier.

3425

C'est sûr et certain que nous, on revendique la gestion solide du fumier, mais tant et aussi longtemps que la gestion liquide va prévaloir, dans certains cas, les bandes riveraines, on revendique un plus grand espacement, là, entre les ruisseaux puis les cours d'eau, là.

LA PRÉSIDENTE :

3430

Oui, monsieur Dumais, allez-y.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3435

J'aimerais que vous m'expliquiez, à votre point 5 qui s'intitule «Évaluation des coûts réels de l'épandage de lisier liquide», vous énumérez diverses choses, et la dernière chose que vous énumérez, c'est : «Quantité d'eau potable utilisée dans les usines de transformation animale».

3440

Quelle relation vous faites entre l'épandage du lisier et les quantités d'eau utilisées dans les usines de transformation animale?

M. ARMAND POULIOT :

Je vais laisser la parole à Marie-Claude là-dessus.

3445

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

Moi, disons que j'ai peut-être fait le lien, à un moment donné, parce qu'il y a eu un cas d'eau potable, je ne me souviens plus dans quelle ville, dans un petit feuillet que j'ai reçu dans un journal, là, qu'il y avait... la quantité d'eau utilisée pour les nettoyages sanitaires dans une industrie de transformation était gigantesque puis là, le directeur de la place justifiait ça comme : bien, j'ai besoin de cette eau-là parce que c'est pour les inspections sanitaires et tout, alors que le village avait besoin d'eau potable puis l'usine utilisait... disons que moi, j'ai fait le lien. C'est peut-être très à propos dans le mémoire, mais c'est quand même remarquable, la quantité d'eau qui est utilisée juste par l'industrie porcine. Ça, ça me dépasse.

3450

3455

Ça, c'est juste un petit parallèle que j'ai fait, je l'ai peut-être mal inséré, là, mais... disons que je trouve ça assez surprenant, la quantité d'eau qui est utilisée juste par cette industrie-là.

3460

Alors que, disons, la gestion pour le transport du lisier, en partant, demande de l'eau pour nettoyer les camions, transporter le lisier, juste le mélange lisier et eau, c'est de l'eau qu'on perd, ça. Je ne suis pas sûre qu'il y a des petites usines de traitement à côté de chaque porcherie pour nettoyer cette eau-là qu'on perd.

3465

LA PRÉSIDENTE :

Quand vous demandez de faire une caractérisation de l'eau, c'est celle des rivières... c'est celle des eaux de surface ou celle des eaux souterraines, des puits?

3470

M. ARMAND POULIOT :

Oui. Bien, c'est tout...

3475

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que c'est l'ensemble?

3480

M. ARMAND POULIOT :

En fait, c'est l'ensemble, oui, c'est autant de surface que souterraines que les... comme vous dites, les rivières. Parce que dans l'ensemble, tout est globalement atteint, autant par le ruissellement, autant par la pénétration. Il ne faut pas oublier que les nitrates, ça descend dans les sols en raison de un mètre par année... c'est ça, un mètre par année, mais ça, c'est dépendant du type de sol, là, si le sol est plus consistant ou plus sableux, là, mais ça, c'est très inquiétant.

3485

Mais ça, les nitrates, c'est à partir des lisiers, là, parce que si on marchait avec la gestion solide, on n'aurait pas ces problèmes-là.

3490 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais disons que si on fait une caractérisation, c'est parce qu'on veut examiner avant qu'on implante une activité quelconque, on veut essayer de comprendre quelle est la qualité de l'eau, à ce moment-là?

3495

M. ARMAND POULIOT :

Absolument, oui.

3500 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Donc vous, vous dites : on ne peut pas décider de l'implantation d'un projet tant qu'on ne sait pas... quand on ne connaît pas la qualité du milieu récepteur du projet?

3505 **M. ARMAND POULIOT :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3510

Et j'imagine que vous souhaitez, par la suite, qu'on fasse le suivi de l'impact que le projet...

M. ARMAND POULIOT :

3515

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3520

... peut avoir sur le milieu?

M. ARMAND POULIOT :

Absolument. Absolument, oui.

3525

LA PRÉSIDENTE :

O.K. C'est parce que je n'ai pas vu de recommandation en ce sens-là dans votre mémoire.

3530

Mme MARIE-CLAUDE LECLERC :

3535 Moi, ce que j'ai fait un peu pour les recommandations pour l'étude de caractérisation, j'ai vu... j'ai lu rapidement, là, tous les... -- comment ils appelaient ça, là, dans la politique de l'eau? -- les... les engagements.

3540 Moi, ce que je voyais par rapport au Bas-Saint-Laurent, c'est qu'il y aurait quand même... avant de faire quoi que ce soit, il y aurait une certaine urgence à vérifier l'état de l'eau générale partout, particulièrement où il y a des champs d'épandage et des porcheries et
3545 compagnies, mais surtout que là, de plus en plus, les municipalités, on entend presque un cas à peu près aux deux (2) jours de municipalité qui est en... qui n'a pas d'eau, là, qui n'a pas... je regarde où est-ce que j'habite, ça fait... ça doit faire trois (3) mois qu'on n'a pas d'eau potable chez nous. Ça, c'est sans compter les fois qu'ils nous coupent l'eau parce que ça gèle ou que les tuyaux... ou quoi que ce soit.

3550 Puis là, on va être obligé d'installer une usine de filtration de l'eau pour être capable de la pomper à même la rivière. Alors ça, c'est des coûts énormes pour une municipalité, alors que s'il y avait plus d'analyses d'eau puis surtout resserrer les échéanciers dans la politique de l'eau -- si elle est mise en application, on l'espère -- que ce soit vraiment assez rapide pour les
3555 municipalités du Bas-Saint-Laurent, puis pour les autres aussi, là, les autres régions sont gentilles aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3555 Alors, on vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique. Vous voulez rajouter quelque chose, monsieur?

M. ARMAND POULIOT :

3560 Oui, Madame la Présidente. Concernant les pétitions, là, que je vous remets ici...

LA PRÉSIDENTE :

3565 Oui.

M. ARMAND POULIOT :

3570 ... il y a le montant total, là, des pétitions.

 Et j'aimerais bien ajouter aussi qu'on a évalué, parce qu'il y a quatre cent cinquante (450) signatures qui se sont volatilisées dans les points de dépôt, les dépositaires. Alors, c'est dommage. Puis aussi, on a évalué aussi, comme je le disais tout à l'heure, qu'il y a environ quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la population qui a eu peur de signer les pétitions.

3575 Alors, c'est un cas qui nous indique qu'il y a beaucoup de populations qui sont prises en otage.

LA PRÉSIDENTE :

3580 C'est votre interprétation. Vous allez les déposer à madame Bouchard, à l'arrière?

M. ARMAND POULIOT :

O.K.

3585

LA PRÉSIDENTE :

D'accord?

3590 **M. ARMAND POULIOT :**

D'accord. On vous remercie beaucoup, hein.

LA PRÉSIDENTE :

3595

Merci.

M. ARMAND POULIOT :

3600 Puis merci beaucoup pour cette audience.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Alors, ceci met fin – oui, allez-y?

3605

M. ARMAND POULIOT :

On me demande de signaler le nombre de pétitionnaires. Je ne sais pas si c'est pertinent ou...

3610

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez le dire.

3615 **M. ARMAND POULIOT :**

En tout cas, ici, on a cueilli mille quatre cent quarante-neuf (1 449) pétitionnaires concernant cette pétition.

3620 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, merci infiniment.

(APPLAUDISSEMENTS)

3625

Alors, cette dernière représentation complète donc notre présence parmi vous ici à Rimouski. La Commission ajourne ses travaux ce soir et je serai, la semaine prochaine, à Baie Saint-Paul ainsi qu'à Alma, avec monsieur Alfred Marquis, et monsieur Dumais sera en compagnie de monsieur André Beauchamp, à Sherbrooke ainsi qu'à Grand-Mère, la semaine

3630

prochaine. Alors, on vous invite à continuer à suivre le déroulement de nos travaux. On vous remercie beaucoup pour votre participation à cette consultation publique et à bientôt peut-être.

3635

Au revoir.

(APPLAUDISSEMENTS)

(FIN DE LA SÉANCE)

3640

Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.

3645

Michel Olivier, s.o.